



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

les Crous



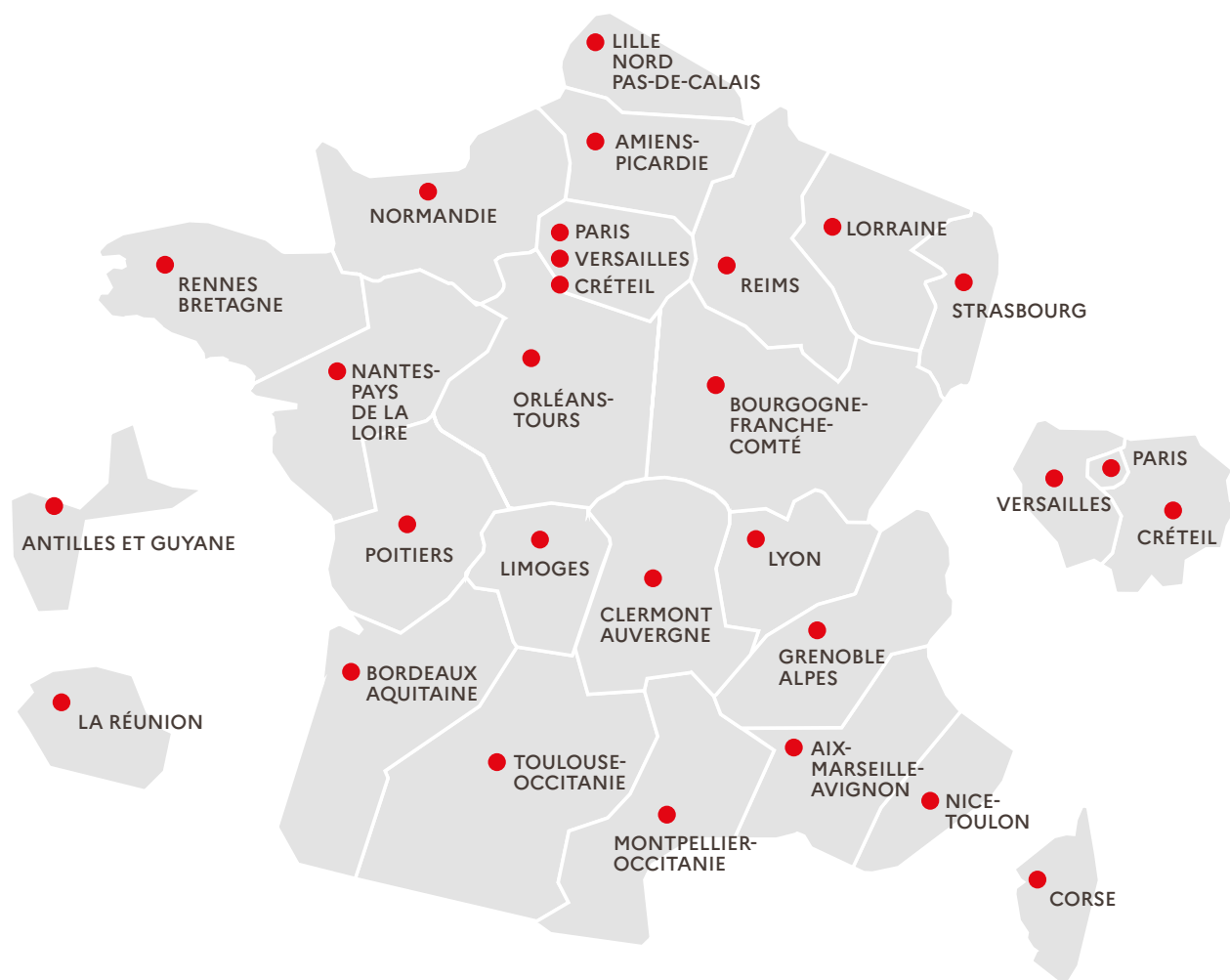
Rapport d'activité
des œuvres universitaires
et scolaires

2021

Sommaire

Le réseau des Crous	4
Les chiffres clés 2021	5
L'édito	7
L'accompagnement social et financier	8
La vie de campus	19
Le logement universitaire	28
La restauration	36
L'accueil des étudiants internationaux et coopération	44
Les ressources humaines	48
Les finances	52

Le réseau des Crous



Le réseau des Crous est constitué du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des 26 Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), régis par les articles L. 822-1 à L. 822-5 du code de l'éducation et par le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

Les chiffres clés 2021

Accompagnement social et financier



728 033

boursiers en 2021/2022¹



+ de 2 Md€

de bourses sur critères sociaux
gérés par les Crous



+ de 280 250

entretiens menés
par les services sociaux
en 2020/2021



63,1 M€

aides spécifiques dont
36,67 M€ d'aides d'urgence



95 110

bénéficiaires d'aides spécifiques
dont **90 010** aides d'urgence

Restauration



954 points
de vente



3,30 € prix
du ticket

1 € prix du repas pour
les étudiants boursiers²



76% d'étudiants
satisfaits ou très
satisfaits

Logement



174 077

places disponibles



946

places supplémentaires
en 2021



2 402

places réhabilitées
en 2021

Vie de campus



7 concours
nationaux

65 lieux de culture



+ de 3 000

dossiers
de candidature
pour les concours



+ de 400

volontaires
en service civique
accueillis en 2021

1. Boursiers du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation uniquement.

2. Depuis le 31 août 2020, et depuis la rentrée 2021 pour les étudiants non boursiers en situation de précarité reconnue par une évaluation sociale.



Crous Amiens-Picardie © Teddy Henin

L'édito

À l'instar de l'année 2020, l'exercice 2021 a été, à maints égards, exceptionnel et ce sur tous les plans. Du fait de leur champ d'activité particulièrement large auprès de 2,8 millions d'étudiants en France, le réseau des Crous a, sans contexte, été à nouveau au premier plan des opérateurs publics à l'œuvre auprès de ses usagers.

L'activité de restauration notamment a été très bousculée, avec une limitation pendant de longs mois à de la vente à emporter, qui a exigé des équipes une forte capacité d'adaptation, y compris dans les structures qui jusque-là ignoraient ce mode de distribution car centrées sur une restauration assise.

Le réseau des Crous est fier, dans ce contexte parfois marqué par une forte incertitude, d'avoir su dispenser des millions de repas à 1€ aux étudiants boursiers, puis à compter de janvier 2021 à tous les étudiants, puis enfin à la rentrée de septembre, aux étudiants boursiers ou en situation de précarité. Au-delà de la réponse quotidienne à une attractivité renouvelée, le réseau a su adapter ses systèmes d'information pour reconnaître, lors du passage en caisse, le tarif à appliquer en fonction de la période et de la situation de chacun, de même que développer rapidement une application permettant aux étudiants précaires de bénéficier le plus rapidement et le plus aisément possible du repas à 1€.

Cet exemple témoigne de ce qui fait la force d'un réseau national, uni par l'objectif de mettre en œuvre les orientations nationales au plus près des étudiants à l'aide d'outils et d'un système d'information communs.

Ce sont aussi ces vertus qui ont permis aux services sociaux de soutenir une activité très forte, car toujours très sollicités par les étudiants, tout au long de l'année 2021. La dématérialisation des transmissions de pièces justificatives, alliée à l'investissement quotidien des personnels comme à la fréquence régulière des commissions d'attribution, ont contribué à apporter une réponse efficace à celles et ceux qui demandaient un soutien.

Ce soutien s'est aussi exercé par des actions de communication diversifiées, destinées à inciter les étudiants à déposer leur dossier social étudiant au plus tôt, de même que par la mobilisation des services du DSE pour qu'ils soient rapidement instruits, afin de permettre au plus grand nombre de percevoir sa première mensualité de bourse en amont de la rentrée universitaire.



Bien que les enseignements aient pu être organisés pour partie à distance, les étudiants, conscients de ce que leur apporte un logement en résidence universitaire, au plan économique, comme de la qualité des connexions ou surtout de l'accompagnement humain, ont choisi de rester dans nos structures tout au long de l'année universitaire, ce qui constitue une reconnaissance pour tous ceux qui s'investissent quotidiennement dans cet objectif.

La qualité de l'offre d'hébergement constitue en effet un axe majeur, et malgré les contraintes externes pesant notamment sur le secteur du bâtiment, les Crous ont su réaliser les projets de constructions nouvelles comme de réhabilitation, fortement soutenus en cela par les crédits supplémentaires conséquents alloués dans le cadre du plan de relance. Alors que la date du 31 décembre 2021 constituait une date butoir de premier ordre, toutes les échéances du plan de relance ont été respectées, faisant de cette première étape une vraie réussite.

Les Crous ont su également veiller aux équilibres économiques et financiers, particulièrement complexes en ces périodes d'incertitude, organiser pour la première fois les élections des représentants étudiants à leurs conseils par voie électronique, conduire un dialogue social très dense permettant d'adapter les mesures et l'accompagnement des personnels en fonction de la situation, informer, soutenir et protéger les milliers d'agents qui font le réseau.

C'est à tous ces personnels, quel que soit leur grade, leur statut ou leur fonction, que je souhaite adresser mes plus sincères remerciements pour la qualité de leur action que les étudiants et leurs représentants reconnaissent et saluent, de même que notre ministère, qui nous a apporté, toujours, un soutien affirmé.

Dominique MARCHAND
Présidente du Cnous

L'accompagnement social et financier



Crous Nantes Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner

Tout comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de covid-19 qui a affecté l'activité d'attribution des bourses sur critères sociaux et des aides attribuées et gérées par les Crous. Ainsi, tous les agents des services de la vie étudiante comme des services sociaux ont poursuivi leur mobilisation exceptionnelle afin de répondre aux besoins des étudiants. Le gouvernement a maintenu, avec la mobilisation des Crous, une politique de soutien financier visant à aider les étudiants, en particulier les plus précaires.

Les Crous occupent en effet un rôle central dans l'accompagnement social et financier des étudiants, à travers :

- L'instruction des bourses sur critères sociaux (BCS) du ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, dont le paiement est assuré par les rectorats.
- L'instruction et le paiement :
 - des bourses sur critères sociaux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du ministère de la culture ainsi que celles d'autres établissements publics d'enseignement (IMT et GENES par exemple) ;

- de diverses aides accordées aux étudiants en fonction de leur situation sociale et de leur cursus dans l'enseignement supérieur ;
- des aides dites « spécifiques », annuelles ou ponctuelles ;
- le cas échéant de dispositifs d'urgence mis en œuvre par le gouvernement, à l'instar de l'indemnité inflation pour les étudiants boursiers.

Les Crous assurent par ailleurs un accompagnement social complémentaire de proximité grâce aux agents des services sociaux du réseau et des très nombreuses actions destinées à prévenir les difficultés sociales des étudiants ou à améliorer leur accompagnement. Ces actions sont menées en lien avec de nombreux partenaires, dans des domaines comme la santé avec les services de santé universitaire, ou encore la lutte contre la précarité alimentaire ou contre la précarité menstruelle.

Bourses et aides financières

Bourses sur critères sociaux et aides au mérite

Au 31 décembre 2021, date de fermeture des dépôts des demandes de dossier social étudiant (DSE), 1 124 783 demandes avait été réalisées (soit 9 575 demandes de moins ou une baisse inférieure à 1% par rapport à l'année 2020). **Parmi les 1 124 783 DSE déposés, 1 046 742 ont été traités.** L'écart entre le nombre de demandes et le nombre de dossiers traités correspond aux demandes non finalisées par les étudiants.

Instruction des dossiers de demande de bourses sur critères sociaux au 31 décembre

	Total demandes	Écart	Dossiers traités	Écart
2015-2016	1 054 374		986 238	
2016-2017	1 063 189	+ 8 815 (+0,84%)	990 787	+ 4 549 (+0,46%)
2017-2018	1 074 663	+ 11 474 (+1,08%)	1 003 272	+ 12 485 (+1,26%)
2018-2019	1 100 108	+ 25 445 (+2,36%)	1 021 067	+ 17 795 (+1,77%)
2019-2020	1 129 027	+ 28 919 (+2,62%)	1 039 931	+ 18 864 (+1,85%)
2020-2021	1 134 358	+ 5 331 (+0,47%)	1 084 225	+ 44 294 (+4,5%)
2021-2022	1 124 783	- 9 575 (-0,84%)	1 046 742	-37483 (-3,46%)

Les motifs principaux des rejets de demande de bourses sont les suivants :

- Dépassement du barème au regard des ressources prises en compte (97 602 dossiers) ;
- Étudiants inscrits dans des formations non habilitées à recevoir des boursiers (27 178 dossiers) ;
- Étudiants n'ayant pas, ou insuffisamment, progressé dans leurs études (15 682 dossiers) ;
- Étudiants étrangers ne remplissant pas les conditions de séjour (7 408 dossiers) ;
- Étudiants ayant consommé tous leurs droits à bourse au titre d'un cursus (5 210 dossiers).

Il existe huit échelons de bourse (de 0 bis à 7) ouvrant droit à une aide financière en plus de l'exonération des frais d'inscription, de la CVEC et du repas à 1€ en restaurant universitaire. **Les bourses ont été de nouveau revalorisées à la rentrée 2021.** Le montant annuel des bourses varie ainsi de 1 042€ pour l'échelon 0 bis à 5 736€ pour l'échelon 7. Ce montant est versé en dix mensualités.

La part des boursiers relevant de l'échelon le plus bas (0 bis) est stable par rapport aux années antérieures (32% des boursiers) tandis que l'augmentation du nombre de boursiers à l'échelon maximal (échelon 7) se poursuit : depuis 2019, le nombre d'étudiants boursiers à l'échelon 7 est ainsi passé de 54 322 à 62 951. En 2021, les boursiers au taux maximal représentent 8,3% du nombre total de boursiers.

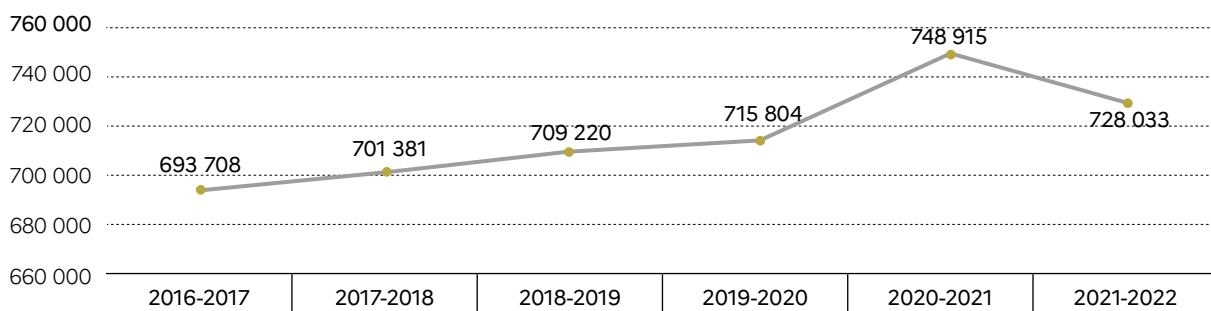
En outre, les boursiers des 3 échelons les plus élevés représentent 33% du nombre total des boursiers. Cette proportion progresse sur les trois dernières années observées (depuis 2019).



Bourses sur critères sociaux du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)

Après un pic constaté en fin d'année 2020, le nombre de boursiers inscrits dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur a légèrement diminué en 2021.

Évolution du nombre de boursiers MESRI



La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite MESRI pour l'année civile 2021 s'élève à **2 245 997 552 €**.

Aides au mérite du MESRI

L'aide au mérite s'adresse aux étudiants boursiers qui ont obtenu une mention "très bien" au baccalauréat. Elle est attribuée pour les trois années de licence et représente 900 euros par an depuis la rentrée 2015-2016. En 2021, le nombre d'aides au mérite accordé a progressé de 5%.

Nombre d'aides au mérite MESRI

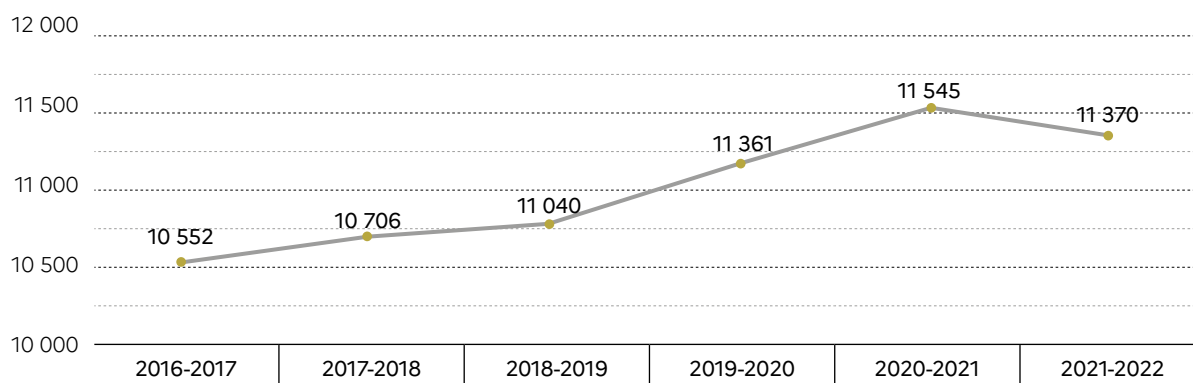
	Janvier 2018	Janvier 2019	Janvier 2020	Janvier 2021	Janvier 2022
Taux 1800 €	6 714	3 316	1 503	359	50
Taux 900 €	34 612	37 995	37 197	44 360	47 125
Total	41 326	41 311	38 700	44 719	47 175

Nb : L'ancien taux de 1 800 euros a été maintenu pour les étudiants qui en bénéficiaient avant révision.

Bourses et aides au mérite du ministère de la Culture

Comme pour les boursiers relevant du MESRI, le nombre de boursiers inscrits dans une formation relevant du ministère de la culture a légèrement diminué par rapport à l'année 2020, revenant quasiment au niveau de 2019, soit 11 370 bénéficiaires.

Évolution du nombre de boursiers du ministère de la Culture

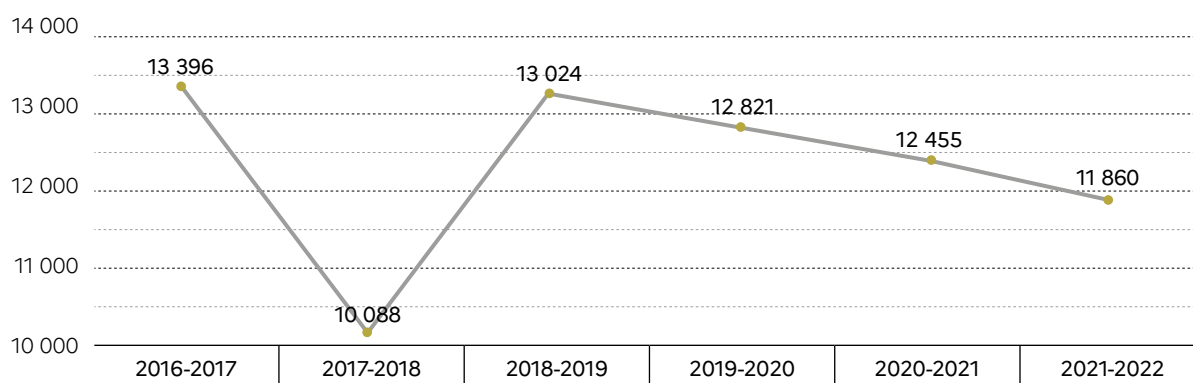


22% des boursiers du ministère de la Culture relèvent de l'académie de Paris. Le ministère de la Culture a mis en place l'aide au mérite selon les mêmes critères que ceux en vigueur au MESRI pour les bacheliers ayant obtenu une mention « très bien » au baccalauréat. La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du ministère de la Culture pour l'année 2021 s'élève à 31 172 346€ dont 729 100€ pour les aides au mérite.

Bourses et aides au mérite du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)

Avec 11 860 bénéficiaires, le nombre de boursiers inscrits dans une formation relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation continue de baisser depuis 2018. A noter, que les bourses du ministère de l'Agriculture couvrent deux types de formations, les formations dites "courtes" et les formations dites "longues" qui relèvent chacune de deux programmes budgétaires différents.

Évolution du nombre de boursiers du MAA



Les effectifs les plus importants se concentrent dans les académies de Nantes (1 428 étudiants, soit 12% des effectifs), Toulouse (1 290, soit 11% des effectifs) et Rennes (1 010, soit 9% des effectifs). La dépense totale pour les bourses et les aides au mérite du MAA pour l'année civile 2021 s'élève à 30 952 776€ dont 599 400€ pour les aides au mérite.



Aides « Grande école du numérique » (GEN)

Instituées courant avril 2017, les aides GEN s'adressent à un public « d'apprenants » inscrits dans des formations labellisées « Grande école du numérique ». Ces formations peuvent être de durée variable (quelques mois à plusieurs années) et débiter à n'importe quel moment de l'année universitaire.

La demande d'aide financière est réalisée sur le site de la « Grande école du numérique » puis instruite et gérée par les Crous. Le montant de l'aide est calculé selon le barème des bourses sur critères sociaux à condition que l'apprenant ne perçoive pas d'autres aides de l'État ou des collectivités territoriales.

L'effectif total des apprenants aidés diminue par rapport aux années antérieures et le nombre de primo demandeurs en 2021 a fortement baissé par rapport à l'année 2020.

Bourses des formations sanitaires et sociales de la région Normandie

Les bourses des étudiants en formations sanitaires et sociales (BFSS), allouées par la Région Normandie, sont gérées par le Crous de Normandie.

Pour l'année universitaire 2021/2022, le nombre d'étudiants boursiers s'avère relativement stable avec 2 761 boursiers. La dépense totale pour les BFSS pour l'année civile 2021 s'élève à 7 427 635€.

Bourses de l'Institut Mines Telecom (IMT) et du Groupe des Écoles nationales d'économie et statistique (GENES)

Opérateurs universels des aides aux étudiants, les Crous assurent, depuis 2020, le traitement des bourses de l'IMT et du GENES.

Pour l'année universitaire 2021-2022, ont été concernés 1 901 boursiers de l'IMT (5 212 241€) et 246 boursiers du GENES (415 474€).

Année de gestion	Nb d'apprenants au 31/12/2021	Montant des aides versées
2017	9	14 129,50€
2018	141	423 343,90€
2019	216	688 071,10€
2020	524	1 326 742,30€
2021	80	100 946,20€
Total général	970	2 553 233,00€

Nb : Les aides sont comptabilisées à partir de l'année de gestion où elles ont été accordées, puisque le montant mensuel reste celui de l'année universitaire du début de la formation.

L'indemnité inflation

En décembre 2021, tous les étudiants boursiers n'ayant eu aucune activité salariée en octobre 2021 ont bénéficié de l'indemnité inflation. Près de 680 000 étudiants ont donc bénéficié d'un soutien exceptionnel de 100 € soit une dépense de plus de 68 M€.

Cette indemnité a été instruite avec célérité par les Crous, puisque les étudiants comptaient parmi les tous premiers bénéficiaires de cette mesure qui fut ensuite généralisée au niveau national par le gouvernement.

Aide à la mobilité master (AMM)

Créée à la rentrée universitaire 2017-2018, l'aide mobilité master (AMM) s'adresse aux étudiants anciens boursiers ou néo-boursiers titulaires d'une licence, et devant changer de région académique pour effectuer leur diplôme de master.

La demande d'aide est effectuée sur le site **MesServices.etudiant.gouv.fr**. Son montant, forfaitaire, est de 1 000€. L'AMM est versée en une fois, à une date la plus proche possible de la rentrée universitaire afin de compenser les frais engendrés par la mobilité.

En 2021, 7 478 étudiants ont bénéficié de l'AMM. Le nombre de bénéficiaires est en hausse continue depuis sa création (6 493 en 2019).

Aide mobilité Parcoursup (AMP)

L'aide à la mobilité dite « aide à la mobilité Parcoursup » (AMP), d'un montant de 500€, a été créée à la rentrée 2019/2020. Elle peut être allouée, sous certaines conditions, aux étudiants néo bacheliers. Les demandes s'effectuent de manière dématérialisée sur le portail **MesServices.etudiant.gouv.fr**.

Initialement réservée aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée qui acceptent définitivement une proposition d'admission hors de leur académie de résidence, a été élargie en 2021. Ainsi, les bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée qui acceptent une proposition d'admission dans un établissement situé dans leur académie de résidence, après examen de leur situation par la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur, peuvent en bénéficier également lorsque l'attribution de l'aide permet, compte tenu de la situation du candidat, de faciliter cette mobilité.

Après une forte augmentation du nombre de bacheliers bénéficiaires de cette aide en 2020, l'effectif est quasiment stable en 2021.

AMP	2019	2020	2021
Nombre d'aides	9 566	18 021	18 565
Nombre de bénéficiaires	9 566	18 021	18 565
Montant	4,78 M€	9,01 M€	9,28 M€



Crous Nantes Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner



Crous Nantes Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner

Les aides spécifiques

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées :

- des aides ponctuelles en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés, le cas échéant cumulables avec un droit à bourse ;
- des aides annuelles, non cumulables avec un droit à bourse, accordées aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes.

Aides spécifiques ponctuelles

Au titre de l'année 2021, 119 321 aides ponctuelles (187 416 en 2020) ont été attribuées à plus de 90 000 étudiants (137 597 en 2020). L'aide moyenne accordée est de 310€ (contre 288€ en 2020).

S'il a diminué par rapport à l'année 2020, le nombre d'étudiants bénéficiaires reste très élevé par rapport à l'année 2019 qui précédait la crise sanitaire.

Dans la continuité de la période de confinement, les services sociaux des Crous ont continué à proposer des rendez-vous à distance, à distribuer mas-

-sivement des cartes d'achat pour permettre aux étudiants les plus précaires d'acquérir des biens de première nécessité ou des denrées alimentaires.

Ces aides ponctuelles ont été complétées par la possibilité de permettre aux étudiants non boursiers en situation de précarité de bénéficier du repas à 1€. Une demande simplifiée et dématérialisée a été mise en place à cet effet dès la rentrée de septembre 2021.

Ces aides contribuent particulièrement à soutenir les étudiants pour des dépenses alimentaires, de logement et des frais d'études.

Dominante	Nombre de bénéficiaires	%	Nombre d'aides	%	Cumul en €	%
Aide alimentaire	34 255	38%	47 588	40%	9 057 712,33 €	25 %
Logement	31 196	35%	40 432	34%	14 481 552,49 €	39 %
Frais d'études	8 455	9%	9 390	8%	3 880 933,48 €	11 %
Difficultés particulières	7 378	8%	10 380	9%	4 503 159,85 €	12 %
Transport	2 483	3%	2 655	2%	715 689,16 €	2 %
Stage - Mobilité	2 058	2%	2 230	2%	997 214,04 €	3 %
Santé	1 872	2%	2 065	2%	756 089,46 €	2 %
Rupture familiale	838	1%	1 712	1%	830 242,52 €	2 %
Indépendance avérée	707	1%	1 911	2%	848 177,01 €	2 %
Crédits manquants	367	0%	430	0%	347 149,17 €	1 %
Seul en France	308	0%	347	0%	164 039,59 €	0 %
Reprise d'études	56	0%	71	0%	49 141,20 €	0 %
Famille sous décision de justice	37	0%	110	0%	43 776,00 €	0 %
Total	90 010		119 321		36 674 876,30 €	

Aides spécifiques annuelles (Asaa)

Une aide annuelle a été attribuée à 5 100 étudiants, pour un montant total de 26,43 M€, soit une augmentation de 4% de la dépense par rapport à 2020. Le nombre de bénéficiaires a par contre diminué sur la même période, évoluant de la même manière que le nombre d'étudiants boursiers.

Aides spécifiques d'allocations annuelles

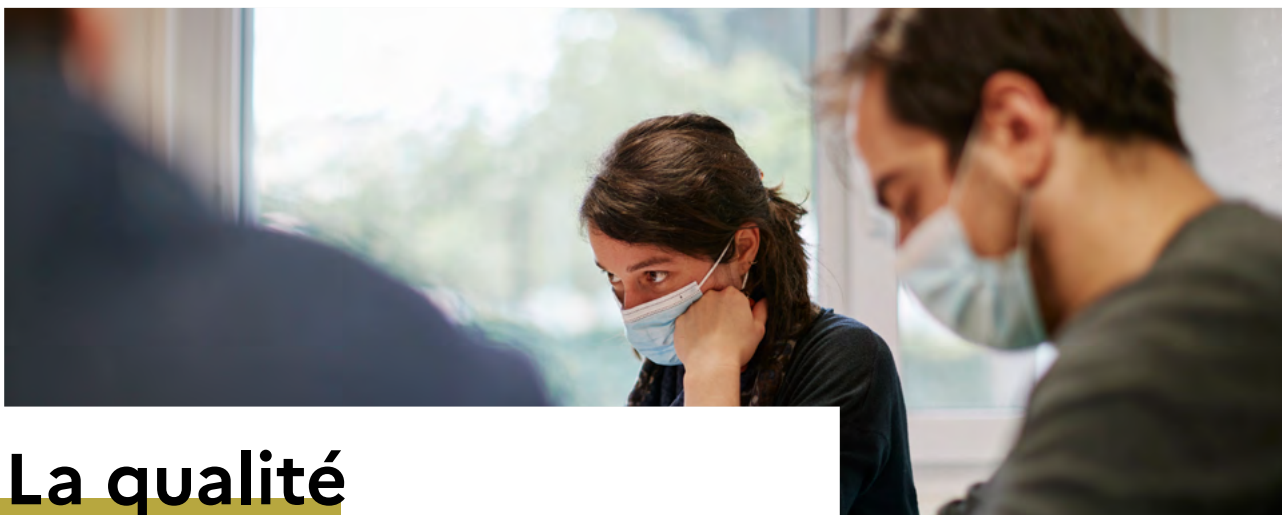
	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires	5 186	5 388	5 780	5 100
Total des dépenses	21,64 M€	24,09 M€	25,39 M€	26,43 M€

Les principaux motifs de versements des Asaa sont la rupture familiale (44%), les situations particulières (23%), l'indépendance avérée (22%) et enfin, la reprise d'études (9%).

L'échelon attribué dépend de la situation familiale et financière de l'étudiant. Ainsi, les échelons 6 ou 7 sont le plus souvent accordés. Ils concernent principalement les cas de rupture familiale et bénéficient au plus grand nombre des étudiants.

Ce motif est suivi de près par celui de difficultés particulières qui concerne plus souvent des étudiants dont les situations familiales et financières particulières n'entrent pas dans les catégories énoncées ci-dessus. Cette situation est identifiée par une demande circonstanciée de l'étudiant adossée à une évaluation sociale personnalisée.

Enfin, 55% des bénéficiaires d'aides spécifiques d'allocations annuelles suivent un cursus en licence et 36% poursuivent leurs études en master.



Crous Nantes Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner






La qualité de l'accompagnement social des étudiants

L'accompagnement social réalisé par les services sociaux des Crous s'inscrit dans une collaboration constante, entre les services qui instruisent les dossiers de bourses au sein des Crous, les services sociaux des universités et tous leurs partenaires, les associations ou les collectivités locales. Cette collaboration s'est fortement développée en période de crise.

Profil des étudiants reçus selon les entretiens effectués par les services sociaux des Crous

En 2021, 119 786 étudiants ont bénéficié de 282 250 entretiens. Les services sociaux des Crous ont continué à être très fortement sollicités, le nombre d'entretiens est resté au même niveau qu'en 2020 lors de la première année de crise sanitaire.

La répartition de ces entretiens par « statut » et par motif « dominant » se décline ainsi :

Statut	Motifs	 Vie quotidienne administrative	 Social et familial	 Logement	 Études	 Santé
Etudiants français		37%	11%	11%	7%	4%
Etudiants de l'UE		1%	0%	1%	0%	0%
Etudiants en séjour pour études		29%	3%	16%	5%	3%
Résidents		3%	1%	1%	1%	0%
Réfugiés		1%	0%	0%	0%	0%
Autres		6%	0%	3%	1%	0%

47% des entretiens accordés par les services sociaux ont concerné 50% des étudiants français tandis que 38% des entretiens concernaient 35% des étudiants en séjour pour études et que 6% des entretiens étaient destinés aux étudiants de l'UE, résidents et réfugiés.

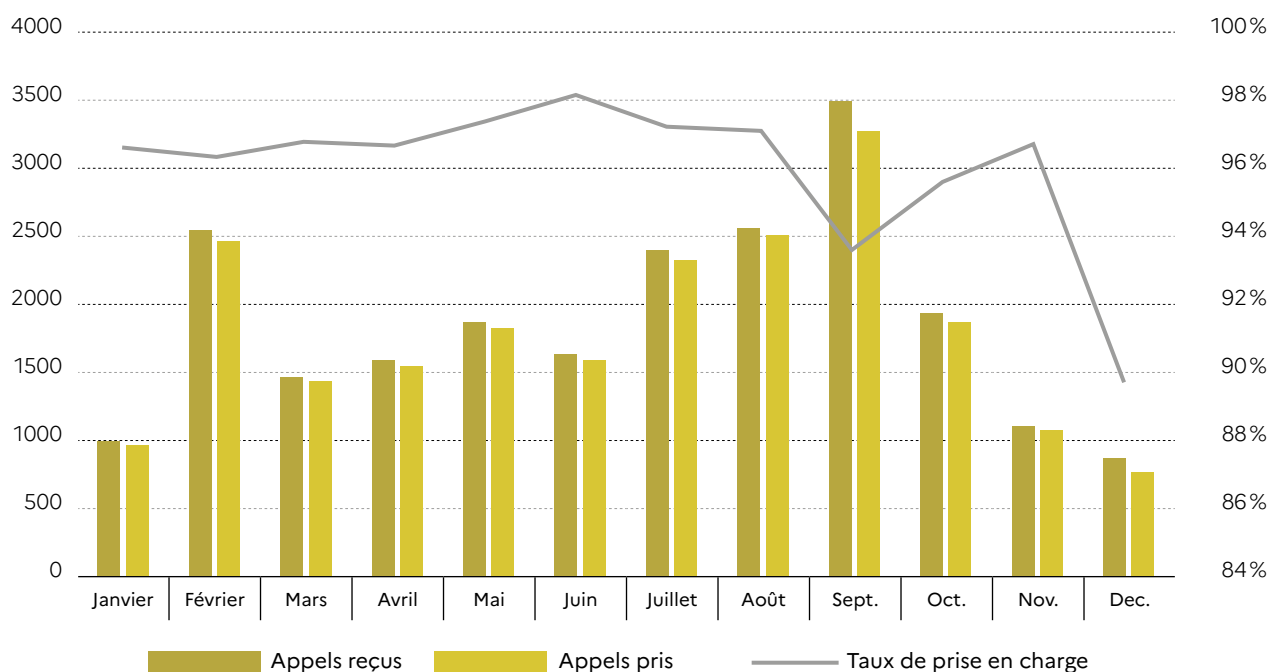
Les recours à la plateforme d'appels en urgence (PFU)

La plateforme nationale de réponse téléphonique est activée en janvier 2020 et elle est portée par le Crous de Strasbourg depuis la rentrée suivante. Cette plateforme vient compléter le dispositif d'accompagnement social des Crous. Le numéro d'information sur les aides d'urgence cible les étudiants qui ont de grandes difficultés financières. Les appels sont pris en charge par des conseillers/étudiants formés pour traiter ces appels, parfois difficiles. Les réponses apportées doivent permettre de préciser les demandes des usagers et/ou de les orienter vers le bon service et, le cas échéant, de détecter des situations critiques qui nécessiteraient qu'une personne du service social prenne contact avec l'étudiant.

Bilan de l'année 2021

La volumétrie d'appels est très variable en fonction de l'actualité. L'activité de la PFU est directement liée à l'activité des services DSE et dépend de l'état d'avancement du traitement des dossiers de bourses et des services sociaux. C'est la raison pour laquelle le service est très sollicité en période estivale et à la rentrée.

Appels reçus/pris 2021



Alors qu'il s'agit d'une période généralement très calme, un pic d'appels a été constaté en février 2021. Il s'explique par l'annonce gouvernementale concernant la possibilité d'obtenir une aide spécifique de 500€, sans avis préalable de la commission dédiée.

Généralement, seulement la moitié des appels pris portent sur les aides spécifiques (annuelles ou ponctuelles). Les autres questions concernent principalement le dossier social étudiant. L'appelant est alors orienté vers son Crous d'affectation.

Au total sur les 20 737 appels reçus par la PFU, 1 082 ont donné lieu à un signalement pour une prise en charge rapide par les services sociaux des Crous.

La simplification des démarches grâce au numérique

Les confinements dus à la crise sanitaire et le nombre croissant de demandes d'aides financières ou de soutien ont amené les Crous à accentuer leur offre de démarches sociales en ligne. Ainsi la **plateforme de prise de rendez-vous en ligne « Mes Rendez-vous »**, qui vient compléter la prise de contact par téléphone ou auprès d'un guichet d'accueil, a permis à 53 367 étudiants de rencontrer en présentiel ou à distance une assistante sociale.

Par ailleurs la demande d'aide ponctuelle permettant notamment aux étudiants en situation de précarité de bénéficier du repas à 1€ a été simplifiée et rendue accessible en ligne dès la rentrée de septembre 2021. Près de 10 000 étudiants ont ainsi pu bénéficier de ce tarif au cours du 1^{er} semestre de l'année universitaire 2021/22. Cette démarche sera généralisée à la rentrée prochaine à toutes les demandes d'aide ponctuelle. Les services sociaux des Crous seront donc en mesure d'adresser un lien à usage unique permettant à l'étudiant en demande, de préciser sa situation et de transmettre rapidement les documents permettant son évaluation, afin que soient proposés sans délais une aide et un accompagnement adaptés.

L'accompagnement psychologique des étudiants

Depuis juillet 2021, les Crous proposent un numéro vert qui permet à tout étudiant de contacter à tout moment un psychologue. Ce service vise particulièrement à soutenir les étudiants logés en leur apportant écoute, conseil, accompagnement et orientation. Il vient en complément du dispositif « Chèque Psy » porté par le ministère de l'enseignement supérieur qui permet aux étudiants de consulter un psychologue en présentiel. Les appels sont anonymes et gratuits. Ce service est accessible depuis une application mobile et permet à l'étudiant de choisir le psychologue auquel il souhaite parler dans la langue de son choix. Un échange par tchat est également possible.



Crous Nantes Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner

La vie de campus



Crous Strasbourg © Manu Grimm

Les élections des représentants étudiants

Les représentants étudiants élus assurent un rôle essentiel au sein du réseau des Crous. Présents depuis l'origine, ces représentants, élus normalement tous les deux ans, siègent au conseil d'administration des Crous (7 représentants) et du Cnous (8 représentants). Ils contribuent aux décisions stratégiques du réseau et participent aux choix des priorités d'interventions que chacun des Crous mène au service des étudiants qu'ils représentent.

La situation sanitaire ayant conduit à prolonger les mandats de l'ensemble des élus étudiants au CA des Crous d'une année supplémentaire, les élections ont eu lieu à la toute fin de l'année 2021. Pour la première fois, ces élections ont été organisées non plus en physique par le biais d'un vote à l'urne, mais par le recours à un système de vote électronique.

Fruit d'une intense concertation avec l'ensemble des organisations représentatives et conduit par le ministère de l'enseignement supérieur et le Cnous, le passage au vote électronique a constitué l'aboutissement de plus d'un an de travail. Pour ce projet, il a fallu préparer des textes réglementaires (deux décrets en conseil d'État en particulier), rédiger un marché permettant le recours au système de vote électronique et bien sûr préparer chaque étape des opérations électorales.

Pour la première fois, une liste électorale fiabilisée a pu être constituée pour chacune des élections et 129 listes représentant toute la diversité des organisations étudiantes ont été déposées sur tout le territoire

Cette préparation s'est aussi et surtout accompagnée d'un plan de communication très ambitieux construit en lien avec les recommandations des étudiants. Il a pu être mis en œuvre grâce à un soutien inédit et exceptionnel du ministère à hauteur de 200 000€ qui a permis de mobiliser tous les outils possibles pour encourager le vote des étudiants à ces élections (envoi de SMS, sponsoring sur les réseaux sociaux, recours à des micro-influenceurs, campagne d'affichage physique nationale, distribution de serviettes en papier dans les structures de restauration, etc.) Autant d'actions qui ont conduit environ 90 000 étudiants à voter pour ces élections, soit un taux de participation de 4,09%.





© Crous Poitiers

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Opérateurs universels de la vie étudiante, comme l'a rappelé à plusieurs reprises la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les Crous bénéficient d'une fraction du montant net collecté qui, depuis la création de la CVEC, représente 15% du montant total de la CVEC.

En 2021, les Crous ont ainsi reçu 21 387 115,88€ de crédits CVEC, soit environ 3,41% de plus qu'en 2020. Les montants par Crous varient de 48 319€ à 3 093 294,99€.

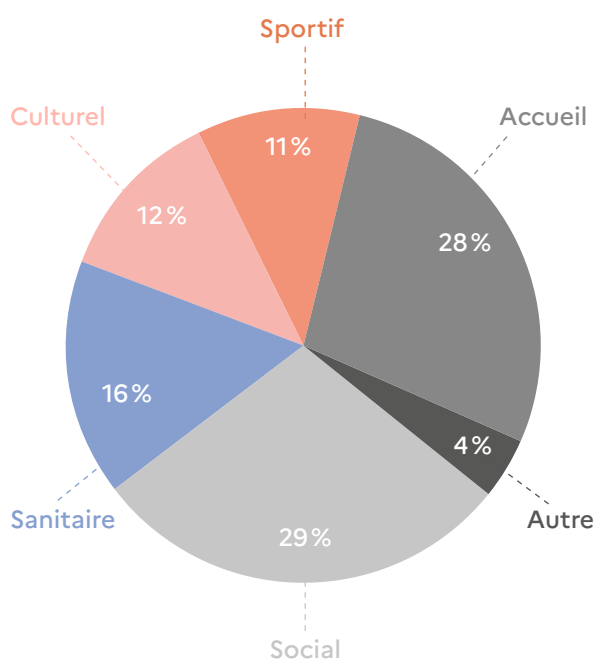
Ces sommes permettent aux Crous de :

- mener des projets en propre, proposés par les services des Crous (services centraux ou structures d'hébergement ou de restauration) ;
- soutenir des projets, qu'ils soient portés par des établissements bénéficiaires ou non, des associations étudiantes ou d'autres partenaires (associations du territoire, etc.).

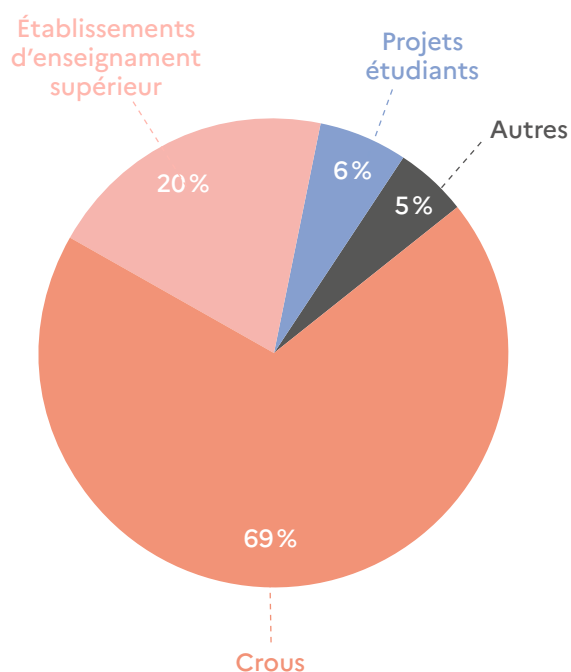
Au 31 décembre 2021, le taux de consommation des AE s'établissait à 74,4% et à 62,3% pour les CP. Sur une année civile, les Crous consomment donc un peu plus de l'intégralité d'une année de collecte de la CVEC. Cette consommation permet notamment de récupérer une partie du décalage observé entre la création de la CVEC et la réalisation des dépenses concernées. Présenté pour la première fois dans ce rapport d'activité, le bilan relatif à l'usage de la CVEC revient à la fois sur les exercices 2020-2021 et 2021-2022.

Ce sont à nouveau les actions à dominante sociale (CP 5 642 163,44€) et celles concernant l'accueil (CP 5 575 621,33€) qui consomment la plus grande partie des crédits de la CVEC, chacun de ces domaines représentant presque 30% des dépenses.

Crédits CVEC dépensés par domaine en 2021



Crédits CVEC dépensés en 2020-2021 par porteur de projets



En 2020-2021, la majorité des crédits CVEC a financé des projets portés directement par les Crous (CP 13 558 339,43€) que ce soient des projets des services centraux ou des projets proposés par des unités de gestion (structures de restauration ou d'hébergement).

Viennent ensuite des projets menés en partenariat avec des établissements d'enseignements supérieurs (CP 4 041 399,05€, dont environ 1 672 222,87€ réservés aux projets des établissements non bénéficiaires), puis les projets directement portés par des étudiants (CP 1 118 034,37€) et enfin ceux portés par les autres acteurs extérieurs (CP 1 022 624,99€).

En 2021, des projets, tels que ceux menés pour l'appui psychologique aux étudiants, se sont poursuivis pour faire face à la crise sanitaire.

Un effort particulier a également été réalisé envers les étudiants des pôles universitaires délocalisés afin de les intégrer à une vie de campus rendue parfois plus réduite ou plus difficilement accessible à cause de la distance.

Dans l'objectif d'harmoniser le dispositif, un groupe de travail s'est réuni entre mars et juillet 2021 au sein du réseau, afin de créer des outils communs pour le traitement des appels à projets, tels que :

- un formulaire unifié de candidature pour les porteurs de projets ;
- un cadre réglementaire adaptable par le Crous, à destination des porteurs de projet ;
- Un vadémécum à destination des Crous, listant les règles majeures du dispositif d'appel à projet.

Dispositifs nationaux

Culture-ActionS

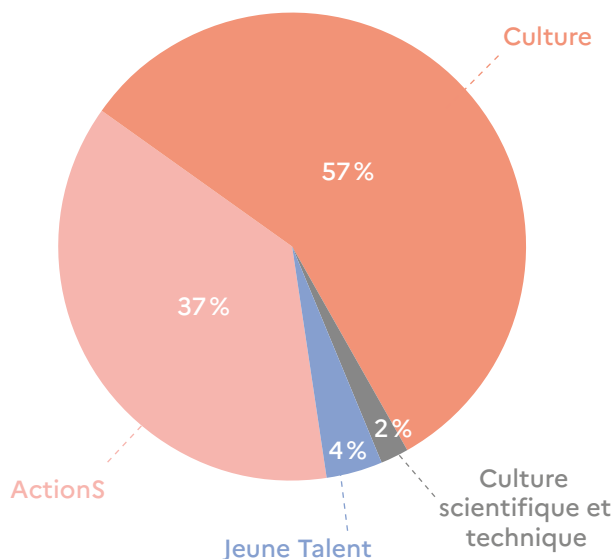
Si des évolutions ont pu être constatées, du fait parfois de la nature des projets déployés grâce à la CVEC, les catégories restent inchangées :

- Culture
- ActionS (sociales, solidaires, engagement...)
- Jeune talent
- Culture scientifique et technique.

En 2020-2021, le dispositif a beaucoup souffert de la situation sanitaire. Moins de projets ont été proposés par les étudiants et certains ont dû être annulés.

La plus grande partie des projets réalisés relève du domaine de la culture. Ce sont ensuite les ActionS sociales et solidaires qui sont les plus accompagnées. Les projets relevant des domaines "Jeunes Talents" et Culture scientifique et technique sont les moins représentés.

Répartition des projets par domaines



© Crous Lyon

Concours de création étudiante

Depuis plus de 25 ans, les Crous organisent des concours nationaux de création étudiante :

- sur la base d'un thème commun chaque année pour la bande-dessinée, le film court, l'écriture de nouvelle et la photographie.
- avec trois scènes tremplins d'arts vivants pour la danse, la musique et le théâtre.

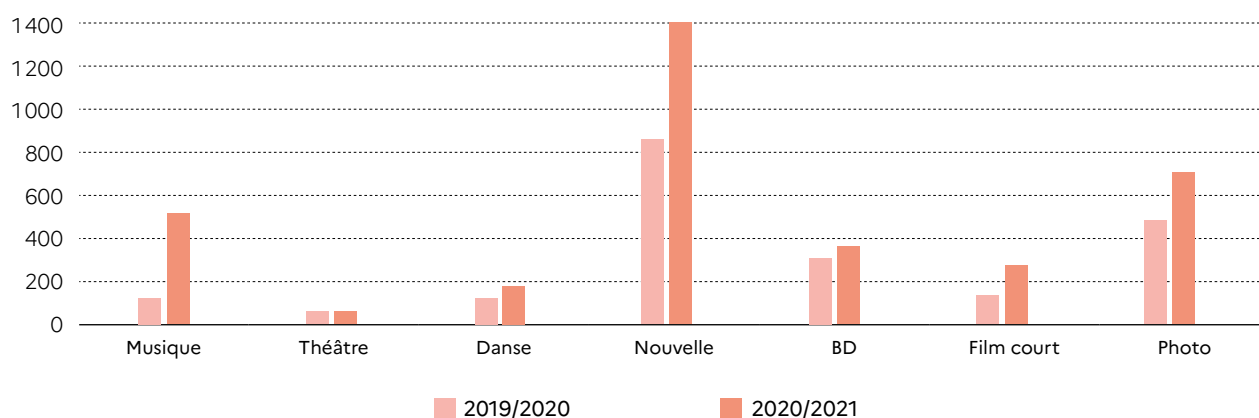
Chaque année ce dispositif national permet de soutenir et valoriser la création étudiante, au niveau régional comme national. Chaque concours, co-porté d'une part par le Crous et, d'autre part, par un Crous désigné comme co-pilote, propose des partenariats adaptés au domaine artistique du concours.

Les récompenses ne sont pas seulement monétaires. En effet, les primés peuvent bénéficier d'autres possibilités de lots tels que : publication dans un recueil pour les concours de bande dessinée et de nouvelles, exposition pour le concours de photographies, représentation sur scène pour les concours d'arts vivants, que la possibilité de rencontrer des professionnels et d'autres artistes, lors de festivals ou de salons dédiés (Angoulême, Avignon, Clermont-Ferrand...).

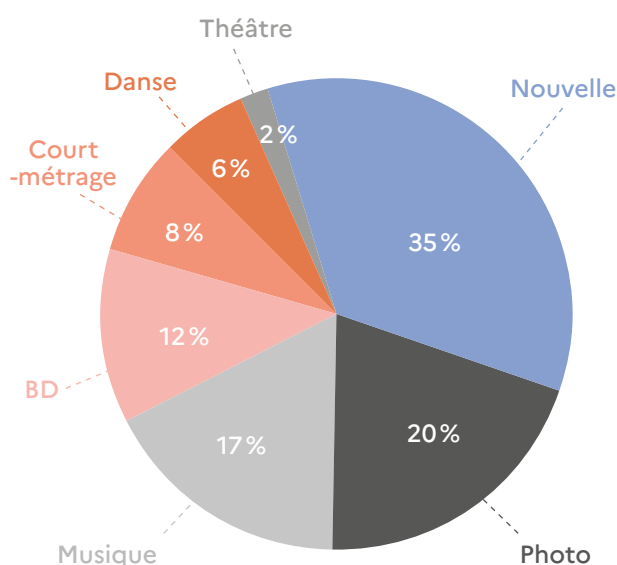
Malgré la crise sanitaire, les finales nationales pour l'édition 2020-2021 ont toutes eu lieu entre septembre 2021 et janvier 2022. La liste des lauréats est disponible sur le site etudiant.gouv.fr.

On note une forte participation pour les concours 2020-2021 avec plus de 3000 candidats

Évolution des concours entre 2019-20 et 2020-21



Répartition des candidatures par concours



Comme tous les ans, c'est le concours de nouvelle qui connaît le plus fort attrait avec plus de 1 200 étudiants candidats. Viennent ensuite le concours photo (700) et le tremplin musical (500).

Les concours film court et danse ont reçu chacun plus de 200 candidatures. Le théâtre, art de la scène et de la troupe par excellence, a le plus souffert des confinements successifs et n'atteint pas tout à fait la centaine de candidature.

Partenariats Vie Étudiante

Partenariats avec les institutions de l'Enseignement Supérieur

Journées des Arts et de la Culture dans l'enseignement supérieur

Les Journées des Arts et de la Culture dans l'enseignement supérieur se sont déroulées du 6 au 8 avril 2021. Le réseau des Crous y a participé en tant que co-organisateur par l'intermédiaire du Cnous qui fait partie du comité de pilotage aux côtés du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de la Culture, du réseau Art+Université+Culture et de France Universités. L'éditorial réalisé par la Présidente du Cnous témoigne de l'implication du réseau sur ces thématiques.

Les Crous se sont engagés dans cet événement national qui s'est décliné au niveau régional. En témoignent notamment le live *Pulsations* organisé par le Crous de Nice, retransmis via Facebook, ou encore la programmation développée par le Crous de Lyon sur cette période, dans le cadre du programme *Fil'Free* (visites de lieux culturels, expositions, foire aux questions...).

Rencontres sur l'action culturelle et artistique dans l'enseignement supérieur

Les huitièmes rencontres de l'action culturelle et artistique dans l'enseignement supérieur, portées par les mêmes partenaires que les JACES, se sont déroulées le 2 juillet 2021, autour de la problématique « Culture & nous 2020-2021 : mobilisations et expérimentations pour l'accès à l'art et à la culture dans l'enseignement supérieur » et de « La démocratisation de la culture dans l'enseignement supérieur : comment toucher et impliquer des publics étudiants éloignés ou fragiles ? ».

Les Crous ont pu faire part des projets qu'ils ont menés :

- Le Crous Lorraine, avec « **Débordement** », un projet de recueil créatif mené à distance par une artiste plasticienne ;
- Le Crous Amiens-Picardie, avec l'« **Opération Bruits de couloir** », de courtes représentations de divers arts vivants en résidence universitaire, interprétées par des artistes étudiants ;
- Le Crous de Strasbourg, pour ses parcours culturels diversifiés ;
- Le Crous de Rennes-Bretagne, pour la **Pep'Se** (Pépinière des solidarités) de Brest ;
- Le Crous de La Réunion, pour ses projets **Hors les murs** à destination des étudiants du sud de l'île, dont « Big Mother » ;
- Le Crous Toulouse-Occitanie, pour présenter l'articulation entre action culturelle et « villes universitaires d'équilibre » (VUE).



© Crous Lyon

Concours *Entreprendre pour la vie étudiante*

Le Cnous a également participé en tant que membre du jury au Concours « *Entreprendre pour la vie étudiante* » organisé par France Universités et l'Association des Villes Universitaires Françaises, en partenariat avec les Crous, la Banque populaire, l'AEF, le réseau Pépité et trois réseaux de vice-présidents universitaires : VP entrepreneuriat, VP étudiants (CEVPU) et VP vie de campus (VÉCU).

Ce concours de « start-up » valorise et stimule la création d'offres de services pour les étudiants ou pour animer la vie étudiante sur les campus et dans les villes universitaires. Il vise à repérer tous les deux ans les meilleures initiatives en ce sens.

Soutien au développement d'associations étudiantes nationales

Le Cnous soutient plusieurs associations étudiantes nationales, pour des projets spécifiques et pour leur développement en appui à l'émergence de projets associatifs étudiants locaux.

Animafac

La convention, renouvelée en 2021 pour trois ans, lie les Crous et Animafac autour d'objectifs communs tels que l'interaction, l'interconnaissance, l'incitation et la promotion de l'engagement étudiant.

L'objectif de ce partenariat est double. Il vise à rester proches des préoccupations étudiantes et à valoriser les services respectifs de chaque entité.

En 2021, le réseau des Crous a, par exemple, soutenu la production et la diffusion de la consultation nationale « *La rentrée d'après* », portée par Animafac.

Ce questionnaire, adressé aux étudiants et lycéens, a permis de mieux mesurer les conséquences de la crise sanitaire sur la vie étudiante et plus généralement le rapport des jeunes aux études. L'objectif de cette enquête était de trouver des solutions aux nouvelles problématiques qu'elle a pu engendrer.



Le réseau des étudiants pour une société écologique et solidaire (RESES)

En cohérence avec toutes les actions menées dans le réseau en faveur de la transition écologique, le Cnous collabore avec le RESES en organisant et soutenant la tenue de nombreux événements dans toute la France dans le cadre des semaines thématiques initiées par l'association.

Le Cnous et les Crous participent ainsi à la Semaine Étudiante de l'Écologie et de la Solidarité organisée chaque année en mars et à la Semaine Étudiante de la Réduction des Déchets organisée chaque année en novembre.

Erasmus Student Network – France

Le partenariat vise à aider l'intégration des étudiants étrangers sur les campus français, notamment à travers le soutien de programme tels que :

- **Buddy System**, un système de parrainage entre étudiants internationaux et locaux via une plateforme en ligne permettant de trouver un binôme dans sa ville ;
- **WeShareWeCare**, un projet encore en développement ayant pour objectif de développer les activités et cohabitations intergénérationnelles et interculturelles pour lutter contre l'isolement des seniors et briser la « bulle Erasmus » des étudiants internationaux. Il souhaite aussi répondre, à travers une offre de cohabitation intergénérationnelle (logement) aux enjeux financiers, de logement et d'autonomisation de ces deux publics.



Sports et loisirs

En 2021, les Crous ont participé à deux dispositifs de départ en vacances aux étudiants :

- **1 Bus pour 1 Campus** : partenariat historique entre les Crous et l'UCPA, soutenu par l'agence nationale du chèque-vacances (ANCV), ce dispositif permet chaque année à des centaines d'étudiants boursiers de partir en voyage sportif à bas coût. En 2021, ce sont plus de 500 étudiants qui sont partis à l'été et l'hiver 2021. Une dizaine de Crous ont participé (Montpellier, Nice, Versailles, Créteil, Orléans-Tour, Amiens, Nantes, Lyon, Lille, Paris et Rennes) ;
- **Départ 18 :25** : en 2021, le réseau des Crous s'est fait le relais auprès des étudiants de ce dispositif de l'ANCV qui propose aux 18-25 ans une offre de séjour dédiée assortie d'une aide financière, sous conditions de statut ou de ressources. Parmi les 33 000 jeunes bénéficiaires en 2021, près de 15 000 d'entre eux étaient des étudiants boursiers, en grande partie informés grâce au réseau des Crous.

Mentorat et engagement

En 2021, les Crous ont participé à la promotion auprès des étudiants de deux plateformes d'engagement :

- Le 26 mai 2021, le Crous et l'Afev ont signé une convention triennale qui vise à soutenir et développer l'engagement étudiant. Cette convention a plusieurs objectifs : rompre l'isolement, organiser une solidarité et l'accueil notamment en première année d'études, mais aussi développer le mentorat et valoriser les compétences des étudiants engagés. Les colocations à projets solidaires (KAPS) constituent une des illustrations de ce partenariat. Elles ont pour ambition de créer des liens entre les étudiants et leur quartier, tout en favorisant leur intégration dans leur ville d'étude. L'Afev et les Crous souhaitent implanter des projets communs sur des territoires dits « intermédiaires », en expérimentant des modes de gestion locative et d'attribution des logements, en particulier lorsque les Crous disposent de logements en diffus.
- La plateforme **1A1** (www.reussir1a1.org) d'Article 1 qui propose des mentorats aux étudiants afin de les accompagner dans la réussite de leurs études et de leur insertion professionnelle ;
- La plateforme **Jeveuxaider.gouv.fr**, pilotée par La Réserve Civique, qui permet à tous de trouver facilement des missions de bénévolat, quel que soit le domaine, les compétences, ou le temps à y accorder.
- Pour la première fois, en 2021, le réseau des Crous est devenu partenaire de Jet d'encre en participant au jury du prix étudiant de Kaleidoscoop, concours national de la presse jeune (journaux papier, web, webradio, ou webTV) qui permet chaque année, depuis 9 ans, de valoriser l'expression de la jeunesse à travers la France.

Service civique

Le réseau des Crous a renouvelé son agrément national auprès de l'agence du Service civique. Depuis 2015, le réseau accueille chaque année plusieurs centaines de volontaires.

En 2021, les Crous ont accueilli plus de 400 volontaires. La durée des missions est en moyenne de 8 mois, à raison de 24 heures par semaine. Les thématiques principales restent inchangées :

- contribuer à dynamiser les lieux de restauration universitaire,
- contribuer à animer et à créer du lien en résidence universitaire,
- promouvoir les activités culturelles auprès des étudiants,

- contribuer à l'animation des campus,
- agir pour une société plus durable,
- agir pour une société plus inclusive.

Afin de renforcer le dispositif, des journées de formation, animées par La Ligue et Unis-cités, ont été proposées en juin 2021 aux référents Service Civique et aux tuteurs au sein du réseau.

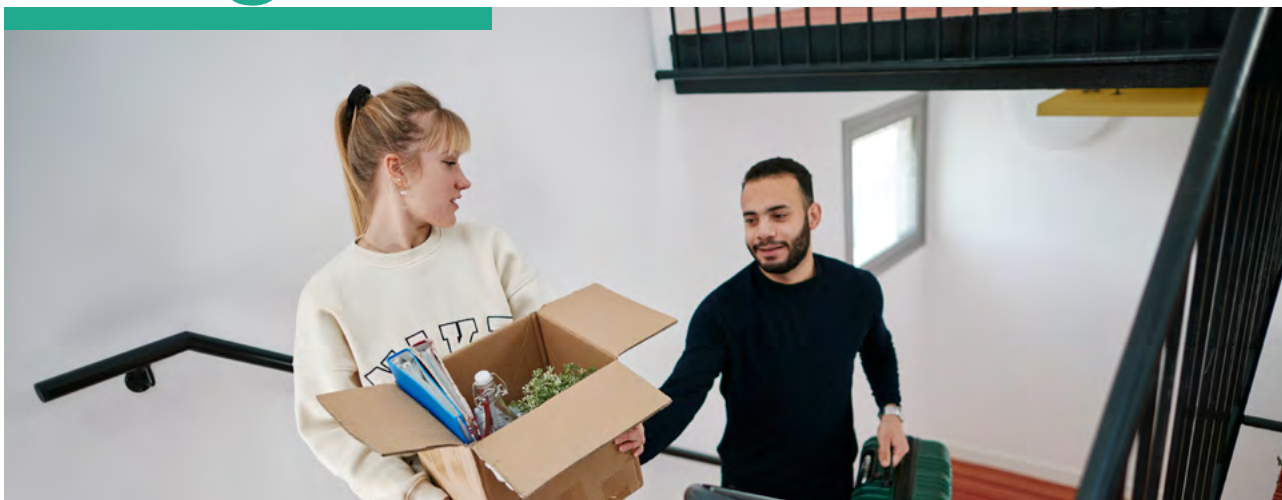
Selon les Crous eux-mêmes, la présence des jeunes volontaires donne un regard neuf. Elle permet de réfléchir différemment et de proposer des actions plus nombreuses, plus diversifiées et plus en phase avec le public.

Ce dispositif est également très bénéfique aux volontaires qui, en plus de développer de nouvelles compétences et de porter un projet, ont l'occasion de se redécouvrir, de s'épanouir d'un point de vue personnel et de gagner en confiance en eux.



Crous Amiens-Picardie © Teddy Henin

Le logement



L'hébergement des étudiants dans une période encore complexe

L'activité d'hébergement des Crous a évidemment été fortement marquée par la crise sanitaire, et en particulier par les différentes périodes de confinement. Si les Crous se différencient déjà par la diversité des services proposés aux étudiants logés, la question de la vie en résidence a pris une place centrale dans ce contexte. Le réseau des Crous a fait preuve, tout au long des deux dernières années, d'un engagement exceptionnel au service des étudiants. Il a multiplié les innovations comme, par exemple, la création des référents en résidence qui en est la plus importante illustration.

Aucune résidence universitaire n'a ainsi été fermée pendant la crise sanitaire et les services d'entretien et de maintenance ont été assurés. Grâce à la mobilisation conjointe des Crous et des services de santé universitaire, des mesures ont été prises pour protéger les étudiants sur le plan sanitaire, en soutenant par exemple activement la stratégie de vaccination à laquelle les étudiants ont été sensibles.

Les Crous se sont aussi attachés à lutter contre l'isolement des étudiants et obtenu que le dispositif d'« étudiants référents » qui a démontré toute son efficacité soit maintenu. Les activités et animations à distance ou en présentiel se sont développées. Elles ont permis de



Crous Nantes Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner

maintenir le lien dont il a pu être vérifié à quel point il est majeur, fréquemment en collaboration les établissements d'enseignement, les associations étudiantes et le tissu local.

Les Crous ont également poursuivi les améliorations des conditions d'accueil, notamment en matière de garantie d'une connexion internet à haut débit, afin de permettre aux étudiants de poursuivre leur cursus à distance dans les meilleures conditions.

Les étudiants ont été sensibles à tous ces efforts, car alors même que les cours pouvaient se tenir pour partie en distanciel, tous les logements ont été pourvus à la rentrée 2021 et les étudiants y sont restés tout au long de l'année.

Dès mi-2021, les Crous ont mis en œuvre les orientations ministérielles destinées à proposer aux étudiantes dans toutes les résidences des protections périodiques gratuites afin de lutter contre la précarité menstruelle.

Enfin, malgré les contraintes qui pouvaient se vérifier dans le secteur du bâtiment, les Crous ont poursuivi les travaux destinés à agrandir le parc par des constructions nouvelles ainsi qu'à réhabiliter les logements anciens.



La lutte contre la précarité menstruelle

Le 23 février 2021, la ministre de l'enseignement supérieur Frédérique Vidal annonçait la mise à disposition dans toutes les résidences des Crous de protections périodiques gratuites afin de lutter davantage contre la pauvreté en condition de vie, en particulier des étudiantes. Fort des initiatives locales conduites précédemment par de nombreux Crous en lien avec des associations étudiantes, et grâce à l'expertise de sa centrale d'achat nationale, le réseau des Crous a ainsi pu lancer, à la rentrée 2021, un marché national inédit. Depuis la rentrée, tous les Crous ont ainsi déployé dans l'intégralité des résidences du territoire des bornes de distribution de protections périodiques, librement accessibles.



Crous Nantes Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner

Les résultats de gestion

Dans le domaine de l'hébergement, le chiffre d'affaires s'est établi à 524,2 M€, en progression de 51,5 M€ par rapport à 2020 (niveau équivalent à celui de 2019). En effet, bien que le présentiel ait été encore limité une partie de l'année pour ce qui est des enseignements, les étudiants ont très généralement fait le choix de rester dans leur logement afin de bénéficier des services et de l'accompagnement proposés par le réseau des Crous, comme de la proximité immédiate avec leurs pairs et les campus universitaires.

Les dépenses ont également progressé mais dans une proportion bien moindre : augmentation de la masse salariale : + 6,7 M€ (+ 3,8 %), proche du niveau de 2019 et des autres dépenses de fonctionnement (+10 M€, soit + 3,1 %). Cette progression des dépenses résulte de la réouverture de l'ensemble des résidences tout au long de l'exercice, conduisant à une augmentation des frais de personnels en charge de leur fonctionnement (en 2020, des personnels en charge de la restauration avaient été redéployés ponctuellement sur cette activité, en raison de la fermeture des structures de restauration). De même, les économies conjoncturelles de fluides générées par la moindre occupation des locaux ne se poursuivent pas avec le retour des étudiants dans les résidences. Il en résulte un taux de couverture de 102,5 %, en progression de 9 points par rapport à l'exercice 2020.

Pour information, les dotations aux amortissements et provisions réalisées (qui sont neutralisées dans la nouvelle méthode proposée) sont en hausse en 2021, avec un solde net des dotations et provisions de l'ordre de 23 M€.

Constructions et prises en gestion

Dans le cadre de la politique gouvernementale et de la contribution du réseau des Crous au plan 60 000, la construction et la prise en gestion de nouveaux logements cible en priorité les académies où la tension constatée est la plus forte, notamment en Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France.

Nouvelles places construites ou prises en gestion par les Crous

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2 241	4 038	3 136	3 992	2 251	2 883	651	946

Commune	Nom de l'opération	Logements	Lits
Clermont-Ferrand	Résidence Paul Collomb	2	4
Lyon	Résidence Allix-Fort Saint-Irénée	30	30
Lyon	Résidence Charcot	52	76
Nantes	Logements intergénérationnels les Augustins	10	10
Paris	Résidence de l'Observatoire	47	47
Paris	Résidence Bertelotte	138	146
Paris	Résidence Castagnary	101	101
Rennes	Résidence Beaulieu	265	265
Toulouse	Résidence Duportal	161	161

Crous de Lyon

• Résidence Commandant Charcot

Le Crous de Lyon a inauguré en novembre 2021, 106 nouvelles places d'hébergement étudiant sur son site Allix dans le 5ème arrondissement de Lyon.

La nouvelle résidence Commandant Charcot, située impasse du Fort Saint-Irénée à Lyon 5ème sur un terrain boisé, propose 44 studios et 8 appartements de 4 chambres en colocation.

Situé à 10 minutes en bus du centre-ville, ce nouveau bâtiment offre de beaux studios lumineux tout équipés. Dans les appartements de 70m² chaque chambre dispose de son point d'eau. Un grand espace de vie offre la possibilité de partager des repas

en commun et des moments de convivialité.

Dans cette résidence, l'agence d'architecte a utilisé un procédé de construction innovant qui a permis de réduire considérablement le délai de construction. Démarrée début 2021, la résidence de 3 étages a été livrée en octobre de la même année.

Le projet repose sur une utilisation de techniques de préfabrication béton en filière sèche. L'impact environnemental est réduit grâce à l'utilisation d'un béton décarboné (ciment à basse température possédant une empreinte carbone réduite de 80 % par rapport à un ciment traditionnel, par des agrégats approvisionnés en filière courte), qui de plus offre un très bon confort thermique et acoustique.



© Crous Paris

Crous de Paris

• Résidence Bertelotte

La nouvelle résidence Bertelotte accueille des étudiants depuis la rentrée de septembre 2021. Le pari de l'agence d'architecture en charge de cette résidence a été de transformer 4400 m² de bureaux en logements étudiants. Ouverte en son centre pour permettre un ensoleillement direct, la résidence est composée d'une cour de vie collective, véritable « rez-de-jardin » autour duquel viennent se concentrer tous les espaces communs des étudiants (plusieurs salles de travail, salle de détente, laverie, etc.).

La nouvelle résidence relève avant tout un défi ambitieux en termes de développement durable. Végétalisation intensive de toutes les terrasses, utilisation de matériaux biosourcés et biodégradables (bottes de paille utilisées comme isolant) ou encore techniques de préfabrication sont autant de procédés qui ont permis au chantier d'avoir une empreinte carbone maîtrisée et qui en font un bâtiment à très faible consommation énergétique.

Après plusieurs mois d'ouverture, la résidence Bertelotte est plébiscitée par ses résidents pour ses beaux volumes et ses nombreux espaces conviviaux comme les salles de travail, le jardin ou les grandes terrasses.

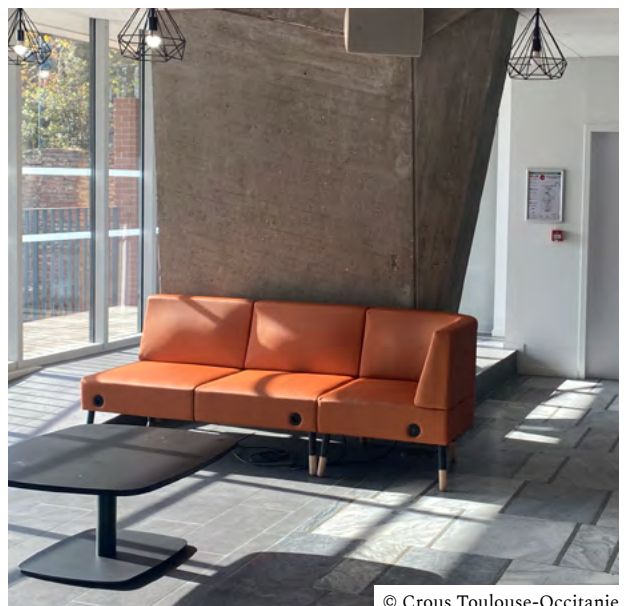
Crous de Toulouse-Occitanie

• Résidence Armand Duportat

Idéalement située en centre-ville et à proximité immédiate de l'Université Toulouse 1 Capitole, la résidence Armand Duportat propose, depuis le mois d'octobre, 161 logements étudiants avec un rez-de-chaussée entièrement dédié à des services et des espaces de vie étudiante : foyer, équipements de coworking, salles de réunions, salle de musique, laverie, local à vélo, boîtes à colis connectés, etc.

Ces anciens locaux de l'inspection académique de la Haute-Garonne construits en 1962, ont été transformés pour répondre d'une part aux nouveaux besoins et usages des étudiants et d'autre part pour augmenter l'offre de logements étudiants dans un contexte local très tendu. Après un désamiantage complet, la rénovation a pris en compte, outre la mise aux normes de sécurité, l'accessibilité PMR et l'amélioration énergétique grâce notamment à l'isolation par l'extérieur, la pose de brise-soleil et la mise en place d'un système d'énergie renouvelable solaire de type « Heliopac », composé de tuyaux sur la toiture-terrasse pour couvrir les besoins en eau chaude sanitaire.

Le Crous bénéficie du soutien du Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté d'Occitanie pour y mener une expérimentation de « Résidence pour les réussites », en partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole et Sciences Po Toulouse. L'ambition : offrir aux résidents un environnement particulièrement propice à leur réussite personnelle et académique et à leur ambitieuse projection dans l'avenir.



© Crous Toulouse-Occitanie

Réhabilitations

Le réseau poursuit son programme volontariste de réhabilitations des logements existants, en améliorant le confort des chambres et studios et la performance énergétique des bâtiments.

Avec l'effort exceptionnel permis par le plan de relance (voir infra), le programme de réhabilitation s'est encore intensifié et permettra une nouvelle hausse des réhabilitations en 2022.



Nouvelles places réhabilitées

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 071	2 406	3 050	4 417	2 448	2 456	2 803	2 402

Commune	Nom de l'opération	Logements avant travaux	Lits avant travaux	Logements	Lits
Dijon	Pavillon Sens	148	148	155	155
Besançon	Bâtiment Fanat	146	146	89	89
Clermont-Ferrand	Résidence Dolet, bât.C	115	115	84	84
Clermont-Ferrand	Résidence Amboise	140	140	127	127
Grenoble	Village Olympique	53	56	56	59
Villeneuve d'Ascq	Résidence Boucher I	163	163	109	121
Villeneuve d'Ascq	Résidence Bachelard K	166	168	113	113
Villeneuve d'Ascq	Résidence Bachelard N	151	151	104	104
Limoges	L'Aurence C	100	100	100	100
Egletons	Egletons	94	94	94	94
Metz	P2 Saulcy	164	164	132	132
Perpignan	Cité Moulins à Vent B	126	126	143	143
Angers	Lakanal		305		305
Orléans	Les Ormes B			135	135
Orléans	Les Ormes	246	246	254	254
Poitiers	Cité Descartes C	18	18	18	18
Rennes	Cité Beaulieu bât F	250	250	179	179
Strasbourg	Cité Paul Appel	185	188	190	190

Crous de Lille

• Résidence Bachelard

Un programme de réhabilitation qui s'accélère au Crous de Lille Nord-Pas-de-Calais

Les bâtiments K et N de la résidence Bachelard, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Boyeldieu Dehaene Architectes, ont ouvert respectivement en janvier 2021 et en septembre 2021. Le coût de ces réhabilitations s'élève à 11 millions d'euros, financés par le Crous, pour l'ensemble des deux bâtiments.

Chaque bâtiment est équipé d'une salle de travail et d'un local vélo. L'accès à la laverie se fait dans le bâtiment L de la résidence. Les logements sont tous composés d'un lit, d'un placard, d'un bureau, d'une kitchenette, d'une salle de douche et de WC privatifs. Le bâtiment K est composé de 113 logements et le bâtiment N en comporte 104.

Les bâtiments K, N et L, de la résidence Bachelard désormais réhabilités, le Crous poursuit son programme de réhabilitation ambitieux de la cité scientifique. Dans le cadre du plan de relance, les travaux des bâtiments M et O de la résidence Bachelard débiteront dès 2022 pour offrir à terme 600 logements aux étudiants. L'entièreté des bâtiments de Bachelard sera réhabilitée pour la rentrée 2023.

Crous de Lorraine

• Résidence Saulcy à Metz

Situés à proximité du centre-ville de Metz, les pavillons P1 et P2 font partie d'un ensemble de 7 bâtiments constituant la résidence du Saulcy. Ce parc de logements fait actuellement l'objet d'un vaste projet de requalification et de réhabilitation contribuant à l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Ce sont ainsi 121 chambres de 9m² et 11 studios PMR pour le P1 et 132 studettes de 13 m² pour le P2 qui sont dorénavant proposés aux étudiants. Chaque chambre, entièrement neuve, est dotée d'une cabine sanitaire tri-fonction, à laquelle s'ajoute une kitchenette individuelle pour les logements du P2.

Les espaces collectifs ont également été repensés afin de favoriser le bien-être et l'épanouissement

des résidents. En témoigne l'installation d'une salle de sport entièrement équipée au sein du P1, complétée par la présence de plusieurs espaces de convivialité propices au coworking ainsi qu'à la détente.

Ces réalisations traduisent la volonté de proposer aux étudiants de nouveaux modes d'habitation, plus modernes, confortables, et favorables au développement d'un cadre de vie serein pour des études réussies.

Crous de Rennes-Bretagne

• Résidence Beaulieu

Le Crous de Rennes-Bretagne a bientôt achevé la modernisation de son parc avec les travaux de réhabilitation de 4 bâtiments sur le campus de l'Est de Rennes.

Ce programme comprenait 4 tranches et s'étalait sur 4 ans à raison d'1 bâtiment par an pour maintenir une capacité d'accueil pendant la période de travaux.

Pour répondre au plus près à la demande des étudiants, au total 507 studios (18m²) et studettes (14m²) et 235 chambres seront proposés à la location.

Une première aile offrant 116 chambres avait été livrée en août 2020, une deuxième de 118 logements a été mise à disposition en octobre 2020. 179 logements supplémentaires (41 studios + 126 studettes + 12 studios PMR) sont proposés depuis la rentrée 2021.

Les travaux de modernisation du dernier bâtiment à réhabiliter ont démarré en avril 2022 pour une ouverture aux étudiants en septembre 2023.

Deux opérations de réhabilitation ont été retenues au titre du plan de relance pour un montant de 13,9 M€. Les deux autres ont été financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 pour un montant de 15,6 M€.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Archipole Rennes.

Les Crous et le plan de relance : un soutien majeur



Les résultats du plan de relance dévoilés fin 2020 concernant l'enseignement supérieur et la recherche ont traduit l'engagement exceptionnel de l'État à destination des étudiants et du réseau des Crous. En effet, plus de 250 millions d'euros au total ont été attribués au réseau des Crous. Les décisions ont été prises au niveau national ou local en fonction du coût du projet, pour pouvoir lancer les projets rapidement et permettre d'accélérer de manière très significative les opérations de réhabilitation des résidences comme de modernisation des structures de restauration.

Cette somme représente en effet trois fois les crédits habituellement alloués chaque année à des opérations de cet ordre. Par ailleurs, le maintien des crédits d'investissement que le Cnous peut répartir entre les Crous a constitué un effet levier à ce plan de relance d'envergure.

Les opérations retenues ont été structurantes permettant de lancer des opérations de réhabilitation de nombreuses résidences et ce, intégralement. Pour chacune de ces opérations, le financement est conséquent. Il est de 8 M€ en moyenne et peut atteindre jusqu'à 20 M€.

Grenoble, Rennes, Orléans, Tours, Strasbourg, Metz, Nancy, Villeneuve d'Ascq, Talence et Gradignan, Marseille ou Nice... Autant de programmes cohérents qui permettront de proposer aux étudiants des logements de qualité, respectueux de l'environnement et adaptés à leurs besoins et leurs attentes à un tarif social.

Aux côtés des opérations d'un coût élevé, le réseau a bénéficié également de financements arbitrés au niveau régional pour finaliser des rénovations, renouveler des mobiliers, accélérer la transition écologique. Cela est vrai pour les logements mais également pour les structures de restauration, en appui de la modernisation significative de l'offre de restauration assise et rapide conduite par les Crous.

Au 31 décembre 2021 l'intégralité des crédits alloués avaient été engagés, démontrant ainsi la capacité des Crous à mener leurs engagements dans le respect du calendrier imposé.



Accessibilité

En 2021, le réseau des Crous a bénéficié de 3,7 M€ pour poursuivre les travaux de mise en accessibilité. 15 projets ont ainsi été financés pour les Crous de : Bordeaux, Bourgogne-Franche-Comté, Clermont-Auvergne, Corse, Grenoble-Alpes, Limoges, Nantes-Pays-de-la-Loire, Normandie, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, La Réunion, Strasbourg et Versailles.

Au total, de 2008 à 2021, 56 M€ de dotations spécifiques ont été attribuées par le MESRI pour financer ces travaux. Ils concernent prioritairement l'accessibilité à des établissements recevant du public (ERP) (restaurants universitaires et structures d'accueil en particulier). Même si les objectifs fixés par la réglementation sont atteints (ou en passe de l'être pour un petit nombre de structures), les Crous poursuivent leur effort afin d'améliorer leur niveau d'accessibilité sur l'ensemble de leur parc immobilier, en programmant et en réalisant des travaux d'adaptation aux abords et dans les résidences universitaires.

Par ailleurs, en matière d'hébergement, le parc des Crous compte désormais près de 7 000 chambres dédiées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou souffrant d'un autre handicap. La démarche visant à renforcer l'accueil des personnes en situation de handicap se poursuit chaque année.

Depuis 2012, la Fondation Giveka aide le réseau des Crous à équiper des chambres pour accueillir des étudiants en situation de handicap, pour un montant total de plus d'un million d'euros.

Résultats de l'enquête de satisfaction



Organisée à l'automne 2021, l'enquête annuelle de satisfaction a permis de collecter l'avis de près de 15 000 étudiants logés dans les résidences des Crous. Cette enquête permet de mieux comprendre les besoins des étudiants pour continuer à améliorer l'offre de services aux étudiants hébergés. Les critères les plus importants dans le choix de logement sont le prix et la proximité avec le lieu d'études.



60,6%

trouvent les logements Crous plus abordables



55%

demeurent plus d'une année dans leur logement

Motifs de satisfaction concernant la qualité de service offerte par le réseau des Crous



70%

sont satisfaits de l'état de leur logement (état de la peinture, du mobilier, agencement et ergonomie)



81,3%

apprécient l'accueil (à 64% concernant les horaires d'ouverture et à 80% concernant l'amabilité et le professionnalisme des agents)



89,5%

des résidents saluent le service de paiement en ligne des loyers



75,3%

apprécient la tranquillité des résidences



78%

considèrent leur résidence sécurisée

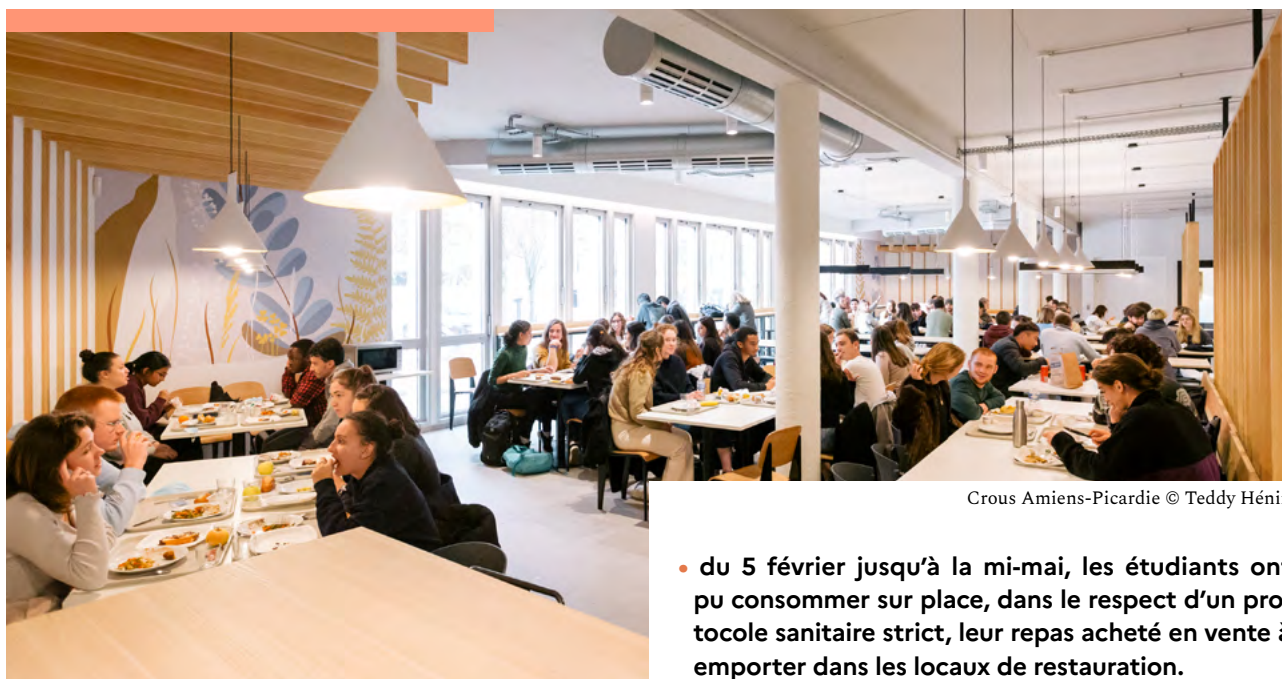
Les principaux points à améliorer concernent :

- Les salles informatiques (45 % d'étudiants peu ou pas satisfaits) et les salles de musique (48,7% de peu ou pas satisfaits), insuffisamment équipées ;
- L'insonorisation de certaines résidences (plus anciennes), qui demeure un axe de progression pour 58,6% des étudiants.

6,6/10
note moyenne attribuée

En baisse (-0,6 points) par rapport à 2020 et s'explique notamment par une forte participation de primo-arrivants habitués au cocon familial.

La restauration



Crous Amiens-Picardie © Teddy Hénin

2021, une année encore très perturbée par la crise sanitaire

L'activité de restauration a encore subi cette année l'impact de la situation sanitaire. Soit directement, du fait des mesures prises pour lutter contre la pandémie, soit indirectement (difficultés de recrutements, hausses des coûts denrées, etc.).

En terme chronologique, l'année écoulée a en effet été marquée par les évolutions suivantes :

- du 1^{er} au 25 janvier 2021, le repas à un euro était exclusivement réservé aux étudiants boursiers, alors que la restauration était possible exclusivement sous forme de vente à emporter du fait des mesures sanitaires ;
- à partir du 25 janvier et jusqu'à la fin de l'année universitaire (31 juillet) le repas est passé à 1€ pour tous les étudiants, tandis que jusqu'à date de fin du couvre-feu le 20 juin, les étudiants avaient la possibilité de commander quotidiennement deux repas à emporter, voir plus le vendredi afin de pouvoir se restaurer durant le week-end ;

- du 5 février jusqu'à la mi-mai, les étudiants ont pu consommer sur place, dans le respect d'un protocole sanitaire strict, leur repas acheté en vente à emporter dans les locaux de restauration.
- durant la période du 1^{er} janvier jusqu'à mi-mai, près d'un tiers des structures de restauration sont restées fermées, ne pouvant proposer de repas sous forme de vente à emporter mais aussi parce que le niveau de fréquentation ne le justifiait pas ;
- à partir de mi-mai, les étudiants ont tous pu à nouveau accéder à une restauration assise, dans le cadre d'un protocole sanitaire mais la fréquentation est demeurée limitée au regard du faible taux de présence des usagers sur les campus ;
- à partir du 31 août, le repas à 1€ était à nouveau réservé aux étudiants boursiers et étendu également aux étudiants non boursiers en situation de précarité.

Les salles à manger et autres espaces de convivialité ont donc pu rouvrir à compter du mois de septembre. Par contre les modalités de distribution des repas ont fait l'objet de mesures particulières, conformément au protocole sanitaire du ministère du travail applicable à la restauration collective (distribution des plateaux par les agents, suppression du libre-service en vrac...). Ces dispositions ont naturellement engendré un allongement des délais d'attente au service et fortement mobilisé les équipes. Cette sortie progressive de crise a vu de nombreuses ruptures d'approvisionnement et une très forte tension sur les prix des denrées alimentaires.

De même la rentrée a été marquée par d'importantes difficultés de recrutement, phénomène rencontré dans tout le champ de la restauration, collective ou commerciale.

Le repas à 1€

Suite à la décision du Président de la République, la mesure d'extension du repas à 1€ à tous les étudiants a été mise en œuvre dans des délais record dès le 25 janvier jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021/2022.

Depuis la rentrée 2021, la mesure cible les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers « précaires », c'est-à-dire faisant l'objet de difficultés particulières attestées par les services sociaux.



Nombre de repas à 1 € servis

	Cumul depuis création (septembre 2020)	2020-2021 (année universitaire)	2021 (année civile)
Boursiers	15 669 855	7 845 965	12 598 972
Non boursiers (mesure terminée)	6 905 373	6 905 373	6 846 105
Non boursiers précaires	220 217		219 348
Total	22 795 445	14 751 338	19 664 425



De même, la mesure a été mise en œuvre dans les restaurants agréés par les Crous, ainsi en 2021 plus d'un million de repas à 1€ ont été servis, dont 556 000 à des étudiants boursiers.

Crous Nantes Pays-de-la-Loire © Hadrien Brunner

Les achats

Comme prévu, la centrale d'achats du réseau a largement étendu son champ d'action dans le secteur de l'hébergement en portant 5 marchés mutualisés : équipement électroménager, fourniture de matériel d'électricité, outillage et quincaillerie, plomberie/sanitaire/chauffage et peinture/revêtements. Parallèlement un outil de commande dédié, EPONA, est en cours de développement afin de suivre les consommations.

Côté restauration, après une grosse vague de renouvellement de marchés en 2020, l'année 2021 a été principalement consacrée au renouvellement des marchés des produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'à l'usage unique. Pour ces deux marchés, la démarche entreprise depuis plusieurs années a naturellement été poursuivie : chimie « verte », zéro plastique.

Dans le champ très transverse du service à l'étudiant, 2 marchés nationaux mutualisés ont été notifiés : la fourniture de protections périodiques pour 700 résidences et 200 restaurants et la fourniture d'objets d'image et d'utilité dans le cadre de la démarche de transition écologique du réseau (mugs, gourdes, sacs réutilisables...)

Les travaux du comité R&D

Dans la continuité des travaux des années précédentes, le comité a travaillé au développement de l'offre végétarienne avec la mise au point de nouvelles recettes et, bien sûr, le référencement des matières premières nécessaires. Des tests « grandeur nature » sur site ont été réalisés, avant validation des recettes ensuite mises à disposition sur l'intranet.

Le deuxième axe de travail retenu pour 2021 a consisté à créer un livret de recettes de « bowl food », concept d'origine asiatique de repas complet « dans un bol » équilibré, sain et facile à préparer.



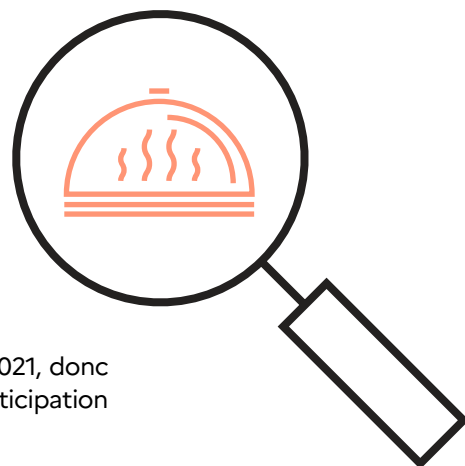
Les résultats de gestion

En 2021, le chiffre d'affaires progresse par rapport à 2020 de 5,2 M€ (soit + 5,5%). Les dépenses ont en revanche progressé davantage encore. Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale ont ainsi crû de 30,8 M€ (+ 29,4%), compte tenu notamment de l'augmentation en volume des achats de denrées (liée à l'activité), mais aussi du coût des achats alimentaires en raison de la loi Egalim et pour environ 8 M€, du coût des consommables dans le cadre de la vente à emporter (seul mode de restauration ouvert durant plusieurs mois de l'année). La masse salariale est restée stable (croissance de 1,9 M€ soit + 0,7%) en raison notamment de la fermeture des structures de restauration dite « assise » durant une partie de l'année, mais aussi des difficultés de recrutement dans ce secteur en tension à la rentrée 2021.

Il en résulte un taux de couverture de 25,6%, qui se dégrade de 0,9 points par rapport à 2020, en raison essentiellement des effets de la mise en œuvre du repas à 1€ et de la baisse des ressources propres qui en découle. L'abondement de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrit en loi de finances initiale (LFI) permet de compenser financièrement le coût de la mesure pour les Crous mais sans effet sur le taux de couverture de l'activité de restauration elle-même, qui s'est à nouveau dégradé.

Pour information, les dotations aux amortissements et provisions réalisées (qui sont neutralisées dans la nouvelle méthode appliquée) sont en hausse, avec un solde net des dotations et provisions de l'ordre de 12 M€.

Résultats de l'enquête de satisfaction



L'enquête annuelle de satisfaction s'est déroulée en novembre/décembre 2021, donc dans les conditions décrites supra, ce qui explique sans doute la baisse de participation de 5% environ.

Critères de choix du restaurant universitaire



67%

le prix des repas



53%

repas sains et équilibrés



47%

la proximité avec leurs lieux d'études



42%

des étudiants interrogés ont moins de 45 minutes temps de trajet compris, pour déjeuner.

Motifs de satisfaction concernant la qualité de service offerte par le réseau des Crous



76%

des convives recommandent la restauration Crous



86%

apprécient l'accueil



83%

sont satisfaits ou très satisfaits des horaires d'ouverture



81%

des répondants apprécient le prix

L'image de la restauration universitaire reste bonne. Pour 68% des répondants, elle est bon marché et conviviale (24,5%). Les appréciations sont très positives en ce qui concerne les horaires d'ouverture, l'accueil et les prix. Les critères d'insatisfaction n'évoluent guère, avec un point majeur, le temps d'attente qui évolue défavorablement cette année : 50% de taux d'insatisfaction, à mettre naturellement en relation avec les mesures sanitaires qui ont considérablement ralenti le flux de distribution des repas. Autre conséquence de la mise en place des mesures sanitaires : la forte hausse de la prise de repas seul (de 12 à 17%).

En synthèse, 76% des convives recommandent nos structures de restauration pour sa tarification (63%, en hausse de 2 points), sa proximité (49%).

La restauration universitaire : quelle concurrence ?

De très loin, il s'agit du domicile pour 52% des étudiants (en forte hausse : 42% en 2020), suivi de l'apport de son propre repas (43%). Ces données, là encore, sont à mettre en relation avec la situation sanitaire. Viennent ensuite la restauration rapide (snack, boulangeries...) pour 32%, les fast-foods pour 17%, ainsi que les chaînes de supermarchés (11,5%).

6,4/10

note moyenne attribuée

En très légère baisse de 0,1 point par rapport à 2020, ce qui est plutôt satisfaisant compte tenu des conditions d'accueil induites par le contexte sanitaire.

Réhabilitations

Crous d'Aix-Marseille

• L'Ensam

Le restaurant des Arts et Métiers a ouvert à la fin des années 1960. En 1994-1995, il a fait l'objet d'une réhabilitation partielle de certaines zones techniques (cuisine, préparation froide, plonge) ainsi que de la distribution. Cependant, aucune restructuration complète n'avait été effectuée depuis l'ouverture de la structure.

Certaines zones du restaurant étaient désuètes et présentaient des désordres structurels ou des non-conformités réglementaires. Le restaurant disposait de 400 places assises distribuées dans 3 salles distinctes.

Le projet a été dimensionné de manière à permettre la restauration de 600 convives/jour environ (450 le midi et 150 le soir).

Après restructuration, le restaurant compte à présent 350 places assises pour les étudiants, réparties dans deux salles, dont une modulable afin de permettre un déroulement optimal des « traditions », ainsi qu'une salle VIP de 40 places qui peut être utilisée par tous en cas de forte affluence.



© Crous Aix-Marseille Avignon



Crous d'Amiens-Picardie

• Restaurant du Port à Bateaux

Après un an et demi de travaux, le resto'U du Port à Bateaux a rouvert ses portes en septembre 2021. Il a bénéficié d'une rénovation totale sous la houlette du cabinet DVA Architecture. Les espaces de restauration et de cuisine ont été entièrement restructurés et mis aux normes handicapé. Un soin particulier a été apporté à la nouvelle décoration et au choix du mobilier.

Désormais, ce restaurant de 402 places est organisé autour de trois offres et trois ambiances : le Corner (snack et vente à emporter), la Canteen (repas à tarif social) et le Comptoir (brasserie). Le bâtiment dispose également d'une salle de réunion privatisable et d'une terrasse.

C'est un vrai succès en termes de fréquentation et tous les visiteurs s'accordent sur l'esthétique très réussie du restaurant.

Les travaux ont été financés par le Crous à hauteur de 5,5 millions d'euros, par le Crous pour 300 000€ et 186 000€ de crédits accessibilité.

Crous Amiens-Picardie © Teddy Hénin



Crous de Versailles

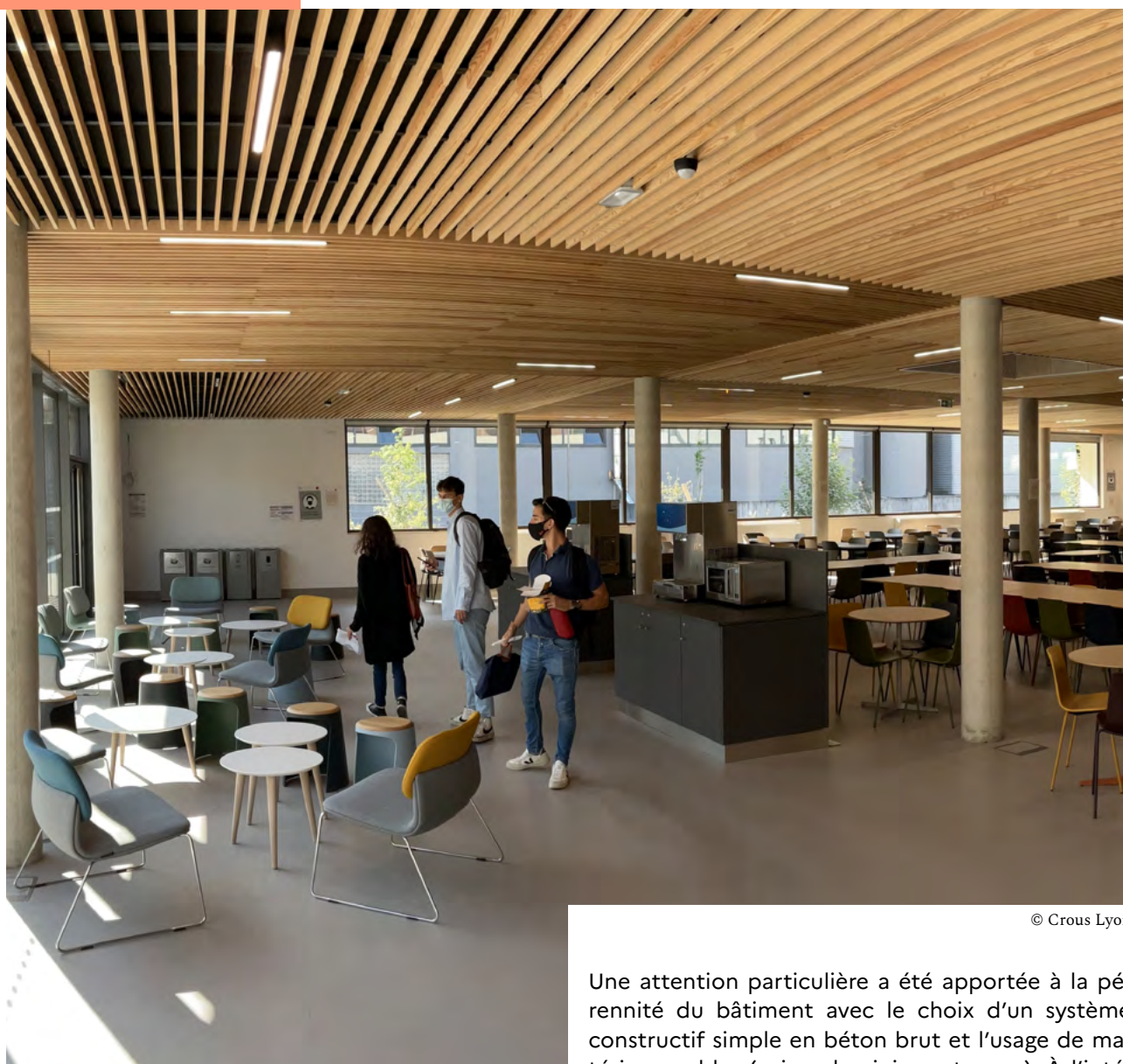
• Restaurant Le Parc

Le restaurant universitaire Le Parc à Cergy, construit en 1991, a été réhabilité pour rendre l'espace plus attractif et confortable pour les étudiants et le personnel du site, mais aussi pour augmenter le nombre de places assises qui passe à 360. Les espaces de production ont été réorganisés pour implanter une sandwicherie/saladerie destinée à l'export pour l'ensemble des structures du Crous du site de Cergy.

L'offre de restauration est complétée par un espace bistrot situé dans l'angle du bâtiment et par une cafétéria de 250 m² et d'un « Kiosque » constitué d'une soixantaine de places posées sur le toit et accessible directement par l'extérieur. Depuis son ouverture à la rentrée universitaire, il rencontre un vif succès auprès de la communauté universitaire.

© Crous de Versailles

Constructions



© Crous Lyon

Crous de Lyon

• Cafétéria IUT La Doua

Situé sur le campus Lyon Tech – la Doua à Villeurbanne, Le Studio est un bâtiment conçu pour accompagner la vie étudiante et associative. Il offre ux usagers une cafétéria Crous de 432 places, des locaux associatifs (salle de réunion et bureaux) et une salle de musique.

Organisé autour d'un patio central, le bâtiment présente une architecture épurée. Il est respectueux de l'environnement.

Une attention particulière a été apportée à la pérennité du bâtiment avec le choix d'un système constructif simple en béton brut et l'usage de matériaux nobles (acier, aluminium et verre). À l'intérieur, les plafonds de la salle de restauration sont traités en lames de métal ajourées pour une bonne qualité acoustique. L'œuvre du patio Héliotropisme a été réalisée par Florian Viel dans le cadre du 1% artistique.

Côté cafétéria étudiants et personnels de l'université bénéficient d'une offre en libre-service et d'une offre comptoir, avec notamment un plat chaud cuisiné sur place qui peut être emporté dans un contenant réutilisable.

Depuis l'ouverture à la rentrée 2022, la cafétéria a accueilli près de 75 000 usagers (soit 600 passages par jour en moyenne) avec un ticket moyen de 3,38€.



Crous Montpellier-Occitanie © Ozmose design et signalétique

Crous de Montpellier-Occitanie

• Cafétéria Pinède à Nîmes

Les étudiants du campus Vauban de l'Unîmes bénéficient depuis janvier 2022 d'un nouvel espace de restauration de 250 m² avec 96 places en intérieur et 70 places en terrasse qui remplace l'ancienne cafétéria Vauban. Baptisée Pinède et située en plein cœur du campus, cette cafétéria nouvelle génération est intégrée à un espace plus vaste dédié à la vie étudiante, au sport et à la santé.

On y retrouve toute l'offre de restauration proposée par le Crous de Montpellier-Occitanie : snacking à emporter en libre-service et repas traditionnel au plateau entre 11 h 30 et 14 heures. Six personnels Crous assistés de quatre étudiants accueillent chaque jour environ 700 étudiants dans cet environnement particulièrement soigné (mobilier design, fresques décoratives, baies vitrées ouvertes sur le campus...).

Crous de Nantes-Pays-de-la-Loire

• Crous(S)pace Rabelais à Angers

Après deux ans de travaux, le Crous(S)pace' Rabelais à Angers a ouvert ses portes le 06 avril 2021. Ce nouveau lieu de vie étudiante s'inscrit comme une véritable porte d'entrée du campus de l'UCO.

Les espaces extérieurs ont été entièrement repensés, permettant ainsi aux étudiants de profiter de gradins et d'une terrasse abritée. Avec ce nouvel espace multiservices, le Crous de Nantes Pays-de-la-Loire poursuit la modernisation de son offre de restauration engagée depuis plusieurs années (nouvelles Cafets', nouveaux produits...) et met en lumière le savoir-faire de ses chefs et de ses équipes. Les étudiants peuvent profiter de différents espaces adaptés à leur rythme de vie :

- un espace de vente à emporter en libre-service, et un espace Cafet' ;
- des espaces de restauration divers (traditionnelle, espace lounge, terrasse) ;
- un espace de détente et de travail collaboratif et connecté.



© Crous Nantes Pays-de-la-Loire

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 16h00, ils peuvent bénéficier d'une offre complète et à la carte de prestations froides (salades, sandwiches, laitages...) et chaudes (pâtes, paninis, burgers...)

Accueil des étudiants internationaux et coopération



© Crous Clermont-Auvergne

Accueil des étudiants internationaux

L'accueil des étudiants internationaux par les Crous est fortement lié aux missions sociales du réseau. Il consiste en un accueil personnalisé qui prend en compte les difficultés sociales, économiques et psychologiques des étudiants. Il assure une présence au plus près des jeunes sur les lieux de vie étudiante. Mené en concertation avec les étudiants eux-mêmes, il mise sur l'accueil par les pairs.

Alors que les mobilités internationales d'étudiants ont également diminué en 2021, la France a maintenu des flux très importants d'étudiants étrangers vers ses établissements grâce à une politique volontariste qui a su s'appuyer sur un niveau inédit de coordination de tous les acteurs de la chaîne de l'accueil, depuis les services chargés de délivrer des visas jusqu'aux établissements.

Le Crous a été très mobilisé au sein des différents comités de pilotage chargés d'assurer la rentrée 2021 des étudiants internationaux dans le cadre de la poursuite de la stratégie « Bienvenue en France ». Deux séminaires des référents de l'accueil international dans les Crous, en avril et en juin 2021 ont permis de recenser les difficultés des étudiants internationaux et d'améliorer la concertation avec les partenaires : DGESIP, France Universités, Campus France, Caisse nationale d'assurance maladie, etc...

En septembre 2021, la « Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France » a salué le rôle central du réseau des œuvres universitaires et scolaires dans la qualité de l'accueil des étudiants internationaux.

Il est à noter qu'au-delà de la crise sanitaire, le réseau des Crous s'est mobilisé pour l'accueil des étudiants de pays frappés par des crises majeures, tels que le Liban ou l'Afghanistan.

Le logement des étudiants internationaux

En 2021, comme en 2020, la convention d'hébergement des boursiers gérés par Campus France a été mise en œuvre avec souplesse afin de s'adapter aux incertitudes concernant les arrivées des étudiants.

Les Crous apportent un soutien significatif à la politique internationale des établissements d'enseignement supérieurs.

Ainsi, 30% en moyenne de leurs logements sont attribués aux étudiants internationaux (jusqu'à 45 % pour certains Crous).

La Centrale RI est une application dédiée qui permet de gérer de manière fluide la mise en œuvre des conventions d'hébergement en dématérialisant les procédures entre les établissements et les Crous. Elle permet aux étudiants de réserver leur chambre depuis leur pays d'origine, de signer un bail électronique et de payer les loyers.

Expérimentée en 2021 au sein de la Centrale de réservation, elle devrait être prochainement généralisée.



Les étudiants et enseignants-chercheurs réfugiés

Les étudiants migrants ayant obtenu le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire peuvent obtenir une bourse sur critères sociaux. 3 350 bénéficiaires de la protection internationale bénéficient d'une bourse sur critères sociaux inscrite par les Crous.

En 2021, 254, contre 158 en 2020, sont en 'DU passerelle', diplômés habilités par le Ministère de l'enseignement supérieur et mis en œuvre par plus de 40 établissements du réseau MenS.

Chaque Crous a désigné un référent pour l'accueil des étudiants réfugiés. La liste est publiée sur le site etudiant.gouv.fr.

Au cours de l'année 2021, les services sociaux des Crous ont accordé 917 aides à 516 bénéficiaires réfugiés ou sous protection subsidiaire pour un montant total de 304 441,61€.

Le Crous est par ailleurs membre du programme PAUSE (Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil) et participe à ce titre à l'accueil et au logement de chercheurs réfugiés au sein des résidences internationales pour enseignants-chercheurs notamment. Le Crous fait partie du réseau MenS qui regroupe les établissements d'enseignement supérieur impliqués dans l'accueil d'étudiants réfugiés et migrants en attente de statut.



© Crous Normandie



La coopération

À distance, nous resterons proches © Zentar El Amine

La coopération franco-allemande

En 2021, en contexte de crise sanitaire, seul le Crous de Toulouse Occitanie a pu amorcer un projet d'échange avec son partenaire allemand. L'OFAJ réfléchit avec ses partenaires au développement d'échanges hybrides.

Le Crous est associé au pilotage du dispositif de volontariat franco-allemand, financé par les agences du service civique de France et d'Allemagne.

Sur 15 structures d'enseignement supérieur sélectionnées, 6 Crous ont reçu un support pour recruter de jeunes volontaires allemands.

Le concours photo franco-allemand

Lancé en 2015, le concours de photographie franco-allemand organisé avec l'appui de l'OFAJ a désormais atteint son plein régime.

Le concours 2020-2021, sur le thème « Distances », a donné lieu à une cérémonie de remise des prix en ligne. Près de 1 000 étudiants français y ont contribué. Les expositions des meilleures photos issues de ces concours sont disponibles sur le site: www.concours-wettbewerb.eu/fr/Galerie-d'images-8

- 1^{er} prix - 2021 : À distance, nous resterons proches
- 2^{ème} prix - 2021 : A room with the view



La carte étudiante européenne et l'initiative de la carte étudiante européenne

Avec 441 universités connectées à la plateforme ESC-R (dont 278 pour la France) et près d'un million de cartes générées sur l'ESC-R, du fait de son succès, le projet de la carte étudiante européenne initié par le Cnous en 2013 a fait l'objet en 2021 d'un appel d'offre de la Commission européenne pour sa mise en œuvre et son déploiement dans toute l'Europe. Ce projet pilote était financé par la Commission européenne de 2016 à 2018.

Le projet a donné son nom à l'initiative de la carte étudiante européenne de la Commission européenne

L'ECStA

Le Cnous est cofondateur de l'ECStA, conseil européen de la Vie étudiante, créé en 1999, et qui a célébré en 2019 ses 20 ans. Les axes prioritaires concernent la contribution des services de la vie étudiante à la mobilité étudiante, le développement des services numériques et la portabilité des données.

Le projet de carte étudiante européenne a d'ailleurs été rendu possible grâce aux liens que l'ECStA tisse entre acteurs majeurs des services aux étudiants des principaux systèmes d'enseignement supérieur.

dont le cœur est constitué par la carte européenne, Erasmus without paper et My Academic ID. Avec My Academic ID, les étudiants européens disposent d'un identifiant électronique unique qui sert de dénominateur commun à toutes les applications.

Les projets de suite, notamment EDSSI et EDSSI 2, ont permis de conforter ces avancées :

- Le projet EDSSI lancé en octobre 2020 de construction d'un portail des services numériques aux étudiants à l'échelle européenne: <https://edssi.eu/> permettra de regrouper les services de la mobilité Erasmus et les services aux étudiants, l'échange de données entre établissements et une authentification unique des étudiants pour l'accès à tous les services.
- EDSSI 2 a pour objectif de développer l'infrastructure créée afin d'étendre la plate-forme de services de base de la carte étudiante européenne virtuelle, EU e-student card.

À compter de 2022, c'est la Commission européenne elle-même qui devrait assurer la poursuite du déploiement de la carte étudiante européenne, héberger et entretenir l'infrastructure technique pour assurer les services à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur européens.

Le Cnous est au cœur du consortium qui a remporté le marché public de la Commission européenne. Le contrat cadre a été signé en décembre 2021 ainsi qu'un premier contrat spécifique pour préparer un plan à quatre ans de déploiement des Cartes étudiantes européennes dans les 33 pays du programme Erasmus+.

Les ressources humaines



Bilan 2021

C'est grâce à ses personnels motivés, portés par le sens de leur mission dont ils connaissent l'importance que le réseau des Crous parvient à toujours mieux répondre aux attentes des étudiants pour permettre au plus grand nombre de réussir un parcours dans l'enseignement supérieur.

Les deux années qui viennent de s'écouler ont démontré toute l'importance accordée à l'accompagnement social et à la qualité de la vie étudiante. C'est pour répondre à ces objectifs majeurs que le réseau des Crous mobilise ses agents (11 865 ETPT

sous plafond, toutes catégories d'emplois confondues (titulaires et contractuels) et 127 ETPT hors plafond) au service des étudiants sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer.

En correspondance avec une activité soutenue, l'année 2021 a été marquée par de nombreux temps forts en matière de ressources humaines.

© Crous Lyon

Un dialogue social toujours intense

Le dialogue social s'est maintenu de façon très régulière et en continu en 2021, de manière à faire face, ensemble, aux adaptations liées à une reprise normale d'activité tout en tenant compte du respect de consignes sanitaires évolutives.

Grâce aux outils de visioconférence désormais bien intégrés, les instances ont pu se réunir à distance dans de bonnes conditions, tant pour l'échange et l'organisation des débats que pour le recueil formel des avis.

Au niveau national, conseils d'administration du Cnous, comités techniques communs et comités hygiène sécurité et conditions de travail centraux se sont alternés pour échanger à chaque grand moment de l'année sur les points importants et s'adapter à chacune des situations qui se sont présentées au réseau.

L'année fut ainsi marquée par un dialogue social riche et très nourri. Le nombre d'instances s'est démultiplié (à la fois des instances communes au réseau et des instances propres au Cnous et aux Crous, sans oublier tous les groupes de travail et pré-instances) à une fréquence soutenue, avec des contenus toujours adaptés à la situation et à la poursuite de l'évolution de l'établissement, distinguant ainsi singulièrement le réseau en 2021.

Une prime exceptionnelle

Pour remercier les personnels des Crous de leur forte mobilisation, et en signe de reconnaissance de leur travail, la ministre de l'enseignement supérieur a ouvert la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle à la fin de l'année 2021. Les personnels des Crous ainsi concernés par un fort surcroît d'activité, en particulier dans le secteur de la restauration (forte hausse de la fréquentation par les étudiants, difficultés de recrutement et d'approvisionnement inédites, etc.), ont pu bénéficier, en décembre 2021, d'une prime exceptionnelle d'un montant de 400€.

Cette prime, qui a représenté un coût de 3,2 M€ en 2021, a été versée à environ 8000 agents, au regard de leur forte mobilisation.

Le nouveau cadrage de l'action sociale au niveau du réseau

Plus de 15 ans après la dernière circulaire nationale de l'action sociale, la nouvelle circulaire réseau a été présentée et débattue lors du dernier trimestre de l'année. Le comité technique commun a adopté cette proposition lors de sa séance du 10 décembre 2021. Les applications concrètes interviendront sur l'année 2022 dans l'objectif d'une meilleure égalité de traitement entre les personnels du réseau, conjuguée à la prise en compte de la réglementation actuelle sur les périmètres de l'action sociale.



© Crous Nantes Pays-de-la-Loire



La prévention des risques psycho-sociaux (RPS)

Une démarche innovante a été lancée avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) afin de réaliser un retour d'expérience sur la crise sanitaire.

Pour cet appel à projets lancé par le ministère, le réseau des Crous a souhaité répondre présent afin de tirer les enseignements de la crise sanitaire et engager des actions d'amélioration des conditions de travail et de fonctionnement des services. Quatre axes ont été retenus autour du service aux étudiants au niveau de la restauration, de l'hébergement, de l'accompagnement social pour les personnels administratifs et des procédures de mise en place du télétravail et de son impact sur l'organisation du travail.

Ces projets sont conduits en concertation avec les élus du CHSCT commun et déclinés ensuite au niveau des CHSCT d'établissement.

Au Crous, suite au diagnostic de prévention des risques psychosociaux, un plan d'actions élaboré en comité de pilotage avec les représentants du personnel a permis d'identifier trois pistes prioritaires :

- considérer la charge de travail (évaluer les écarts entre la charge de travail prescrite, réelle et perçue) ;
- animer la convivialité et l'ambiance de travail ;
- favoriser la collaboration entre les services et entre les sites.

Ce plan d'actions a été initié à la fin du premier semestre 2021 et fait l'objet d'un accompagnement et d'un suivi régulier en CHSCT d'établissement.

Le télétravail régulier comme levier de qualité de vie au travail (QVT)

Au Crous comme généralement dans les Crous, les conditions d'exercice du télétravail régulier et ponctuel ont été assouplies. Ces mesures ont été accompagnées d'une campagne d'information destinée à l'ensemble des agents.

L'acquisition de matériels informatiques portables a en particulier permis aux agents de disposer d'équipements adaptés.

L'extension à deux jours de télétravail hebdomadaire régulier a été accompagnée par la possibilité de réaliser du télétravail ponctuel, qu'il soit lié à la situation de crise sanitaire, ou qu'il soit planifié pour des temps hors du site de travail consacrés à la rédaction de rapports, d'enquêtes, qui réclament concentration et calme.

Des actions de formation et des outils sont proposés aux encadrants afin de « mieux manager les équipes à distance » ainsi qu'aux télétravailleurs pour qu'ils puissent s'organiser dans leur journée et veiller à respecter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

La structuration du réseau de référents égalité professionnelle

L'année 2021 a été marquée par l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action égalité professionnelle au sein de chaque établissement. Les 26 Crous et le Crous ont présenté en instance leur plan d'action triennal puis l'ont transmis au ministère qui a pu tous les valider.

Dès lors, chaque établissement mobilise les acteurs volontaires et propose des actions relatives à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Les Crous déterminent des leviers pour favoriser le respect à l'égal accès des femmes et des hommes aux différents corps et cadres d'emplois, pour définir les dispositifs adaptés pour mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle et pour garantir l'équité de rémunération entre les femmes et les hommes.

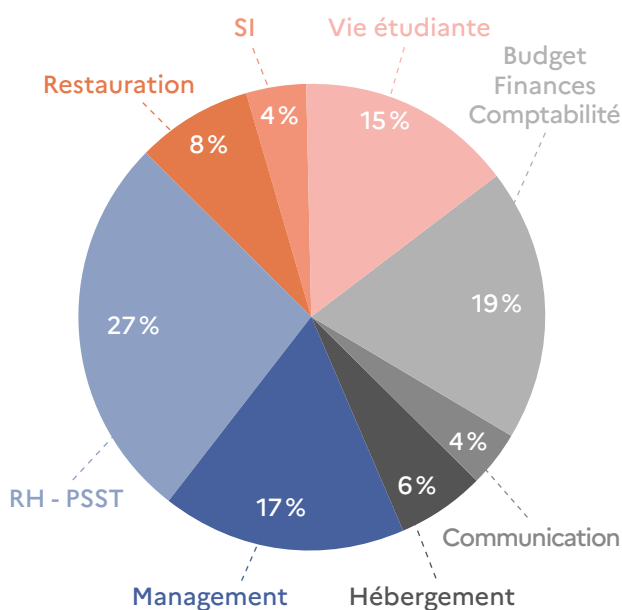
L'activité maintenue au centre national de formation malgré la crise sanitaire

L'année 2021 a encore été marquée par la situation sanitaire, avec une incidence moindre qu'en 2020 mais avec une jauge adaptée pour l'accueil en présentiel de stagiaires, ce qui a encore eu un impact sur l'activité.

Évolution de l'activité au centre national de formation au cours des 3 dernières années

	2019	2020	2021
Nb sessions organisées	188	80	168
Nb stagiaires	1 801	728	1 572
Nb journées/stagiaires	4 347	1 511	3 357

Répartition des sessions 2021 en grands domaines de formation :



Les formations à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé et la sécurité au travail représentent 27% des activités réalisées. Les sessions dédiées au management et au pilotage de projets cumulent 17% des journées stagiaires juste derrière les finances, l'achat public et les marchés qui représentent 19%.

La formation en ligne, une activité en pleine expansion

La plateforme de formation en ligne et d'espace collaboratif « Moodle Les Crous » a poursuivi son développement en 2021 et le nombre de supports de formation en ligne a augmenté. Fin 2021, le nombre d'inscrits sur cet espace a dépassé 10% du total des effectifs du réseau avec 1 980 inscrits, qui ont accès à près de 180 modules et parcours. Outre les tutoriels ouverts à tous, les espaces collaboratifs et les supports de formation, la plateforme abrite désormais plusieurs parcours intégralement en ligne, développés par le CNF ou acquis auprès de prestataires. Ainsi le parcours sur la formation aux premiers secours et aux gestes qui sauvent, a été suivi par près de 1 300 agents du réseau dont 80% ont pu valider leur participation par une attestation.

Le CNF a également produit deux modules d'auto-formation en ligne à l'attention des télétravailleurs et des encadrants sur les outils pour bien manager et accompagner ses équipes à distance. Des supports de formation sur les clés du management à distance ont été conçus pour aider les cadres dans leur nouvelle posture managériale.

Le compte personnel de formation (CPF) : une mise en œuvre partagée au niveau du réseau

La circulaire d'application du CPF a été présentée et débattue lors du comité technique commun du 23 mars 2021. Le compte personnel de formation remplace le droit individuel à la formation (DIF) et s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie. Il permet aux agents de préparer un diplôme ou une certification, de mener un projet d'évolution professionnelle, de s'engager dans une mobilité voire une reconversion. Les agents sont accompagnés et conseillés par les responsables de formation rattachés au service des ressources humaines.

Chaque établissement a été amené à constituer une commission dédiée pour procéder à l'examen et au traitement des demandes d'agents, afin de respecter les priorités légales prévues par le décret relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle, tout au long de la vie.

Les finances



Crous Grenoble-Alpes © Christophe Levet

Le Crous ayant pour mission de répartir les moyens alloués par l'État aux Crous, ses comptes retracent :

- pour une part minoritaire, des opérations liées à sa gestion en propre (masse salariale et dépenses de fonctionnement du Crous),
- des dépenses et recettes exécutées par le Crous pour le compte du réseau,
 - dépenses de rémunération des directeurs généraux de Crous, contribution au compte d'affectation spéciale Pensions (CAS) pour l'ensemble du réseau (pour la dernière année, car cette gestion est assurée par chaque établissement depuis le 1^{er} janvier 2022), dépenses d'investissement informatique mutualisées...,
 - recettes : frais de gestion des bourses du ministère de la culture, remises de fin d'année consenties à la centrale d'achat...
- des opérations d'allocation :
 - de ressources utilisées par le réseau pour assurer son fonctionnement et ses investissements : subvention pour charges de service public (SCSP) des Crous (qui fait l'objet d'un traitement budgétaire) et dotations en fonds propres des Crous, suivies en compte de tiers (non budgétaires) ;
 - de dotations déléguées par l'État au titre de bourses et aides spécifiques aux étudiants, payées par le réseau aux bénéficiaires (suivies en comptes de tiers).

En 2021, les recettes budgétaires du Cnous se sont montées à 427,3 M€, dont 419 M€ (98%) de SCSP finançant la masse salariale et le fonctionnement du Cnous et du réseau. Les dépenses budgétaires se sont établies à 409,9 M€.

La poursuite de la crise sanitaire et les mesures prises de soutien aux étudiants en 2021 ont encore modifié les équilibres financiers du réseau des Crous, qui se sont traduits par l'adoption successive de trois budgets rectificatifs supplémentaires, respectivement les 12 juillet, 5 octobre et 30 novembre 2021 :

- ainsi, les mesures relatives à la mise en œuvre du repas à 1€ a entraîné une minoration des recettes de restauration de l'ordre de 48 M€, intégralement compensée par l'État ;
- le Cnous a mobilisé 14 millions de ressources au-delà des crédits ouverts en LFI 2021, pour aider les Crous et compenser une fraction des pertes de recettes constatées ;
- enfin, comme en 2020, le Cnous a redéployé les crédits ouverts et non mobilisés en raison de la crise sanitaire (frais de déplacements, crédits de formations, etc.), au bénéfice des Crous.

En 2021, la crise sanitaire, hors effet de la mise en œuvre du repas à 1€, a une nouvelle fois induit une baisse des recettes de restauration de l'ordre de 40 M€ (soit un chiffre d'affaire de l'ordre de 99 M€), tandis que les recettes d'hébergement ont retrouvé, au niveau national, leur niveau de 2019, de l'ordre de 524 M€ (les situations sont toutefois assez hétérogènes selon les Crous).

Les Crous étant des établissements publics autonomes, chacun d'entre eux tient ses comptes de manière séparée. L'agrégation de leurs comptes en fin d'année permet toutefois de disposer d'une vision d'ensemble de la situation financière du réseau.

En 2021, les charges du réseau représentent plus d'1,202 Md€ et ses produits 1,236 Md€, dont 623,6 M€ de ressources propres, dégageant un résultat positif de 33,5 M€.



Crous Grenoble-Alpes © Christophe Levet

Directrice de la publication :
Dominique Marchand

Rédaction :
Sous-directions du Cnous
Mission de la communication

Conception graphique :
Mission de la communication

Août 2022

**Centre national des œuvres
universitaires et scolaires**

60 boulevard du Lycée
CS30010 - 92171 Vanves Cedex

Tél. 01 71 22 97 20
communication@cnous.fr

www.etudiant.gouv.fr

